S1 2026

RAPPORT SEMESTRIEL 2026

1 JANVIER - 30 JUIN 2026

13 août 2026

VALNEVA SE
Îlot Saint-Joseph, Bureaux
Convergence, Bât. A, 12 ter Quai
Perrache 69002 Lyon, France
www.valneva.com

valneva

SOMMAIRE

REMARQUES GÉNÉRALES ET AVERTISSEMENT 3

I. RAPPORT D'ACTIVITÉ 4

1 Présentation générale 4
2 Activités de la société 5
3 Éléments financiers du premier semestre 2026 9
4 Perspectives opérationnelles et stratégiques pour l'exercice 2026 12
5 Facteurs de risques 14
6 Transactions entre les parties liées 16

II. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE (PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2026) 17

III. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2026 (NON AUDITÉS) 18

1 Compte de résultat consolidé intermédiaire et résultat global consolidé condensé intermédiaire (non audités) 18
2 État de la situation financière consolidé condensé intermédiaire (non audité) 19
3 Tableau des flux de trésorerie consolidé condensé intermédiaire (non audité) 20
4 État de variation des capitaux propres consolidé condensé intermédiaire (non audité) 21
5 Notes explicatives afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non-audités) 22

5.1 Informations générales 22
5.2 Résumé des principales règles comptables 24
5.3 Estimations et hypothèses comptables déterminantes 25
5.4 Informations sectorielles 26
5.5 Chiffre d'affaires 26
5.6 Charges d'exploitation par nature 28
5.7 Autres produits et charges opérationnels, nets 28
5.8 Produits/(charges) financier(e)s, nets 29
5.9 Test de dépréciation 29
5.10 Stocks 30
5.11 Créances clients 31
5.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie 31
5.13 Actifs classés comme étant détenus en vue de la vente 31
5.14 Capitaux propres 32
5.15 Emprunts 33
5.16 Comptes fournisseurs et charges à payer 35
5.17 Passifs sur contrats 35
5.18 Passif au titre de remboursement futur 36
5.19 Provisions 36
5.20 Informations relatives au flux de trésorerie 37
5.21 Transactions entre parties liées 37
5.22 Événements postérieurs à la date de clôture 38

IV. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES 39

REMARQUES GÉNÉRALES ET AVERTISSEMENT

Dans le présent rapport financier semestriel, sauf indication contraire, les termes « Société », « Valneva » et « Groupe » renvoient à la société Valneva SE et ses filiales.

« Valneva », le logo Valneva, « IXIARO », « JESPECT », « DUKORAL », « IXCHIQ » et les autres marques commerciales ou marques de service de Valneva SE ou ses partenaires commerciaux apparaissant dans ce rapport semestriel sont la propriété de Valneva, ses filiales, ou ses partenaires commerciaux, le cas échéant. Par commodité uniquement, les marques commerciales, les marques de service et les noms commerciaux mentionnés dans ce rapport semestriel sont énumérés sans les symboles ® et ™, ce qui ne doit toutefois pas être interprété comme une indication que leurs propriétaires respectifs ne feraient pas valoir, dans toute la mesure permise par la loi applicable, leurs droits à cet égard. Toutes les autres marques commerciales, noms commerciaux et marques de service figurant dans ce rapport semestriel sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. Il n'est pas dans l'intention de Valneva d'utiliser ou d'afficher les marques commerciales et les noms commerciaux d'autres sociétés dans le but de suggérer une quelconque relation avec ces sociétés, ou toute forme de soutien ou de parrainage avec ces dernières.

Le présent rapport financier semestriel contient des indications sur les objectifs du Groupe et ses perspectives, notamment dans le chapitre « I.4 Perspectives opérationnelles et stratégiques pour l'exercice 2026 ». Ces indications sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société.

Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment aux aléas des activités de Recherche et Développement ainsi qu'à l'environnement économique, financier, concurrentiel, réglementaire et climatique. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre « I.5 Facteurs de risques. » du présent rapport financier semestriel est susceptible d'avoir un impact sur les activités du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les investisseurs sont invités à examiner attentivement chacun des facteurs de risques exposés au chapitre « I.5 Facteurs de risques. » du présent rapport avant de prendre leur décision d'investissement. Les risques présentés dans ce rapport sont ceux que le Groupe considère comme les plus significatifs pour le second semestre 2025 et ne constituent pas l'ensemble des risques auxquels le Groupe est confronté durant cette période ou au-delà. Un ou plusieurs de ces risques peuvent avoir un effet négatif sur les activités du Groupe, sa situation, les résultats de ses opérations ou sur ses objectifs et prévisions. En outre, d'autres risques non encore identifiés ou considérés comme significatifs par le Groupe pourraient avoir les mêmes effets négatifs, et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Les déclarations prospectives et les objectifs figurant dans le présent rapport financier semestriel peuvent être affectés par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent inclure les évolutions de la conjoncture économique et commerciale, de la réglementation, ainsi que les facteurs exposés dans le chapitre « I.5 Facteurs de risques. » du présent rapport financier semestriel ainsi que les risques et incertitudes discutés ou identifiés dans les documents publics de Valneva déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France, y compris ceux énumérés dans le Document d'Enregistrement Universel 2024 de la Société déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2025, qui est disponible sur les sites internet de la Société et de l'AMF, et les documents publics et rapports déposés auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission, y compris le rapport annuel 2024 de la Société sur le formulaire 20-F, disponible sur le site internet de la SEC.

Les références au site internet de Valneva et à ses comptes sur les réseaux sociaux sont incluses à titre d'information uniquement et le contenu qui y figure, ou qui est accessible par le biais du site internet de Valneva et de ces comptes sur les réseaux sociaux, n'est pas inclus dans le présent rapport et n'en constitue pas non plus une partie.

I. RAPPORT D'ACTIVITÉ

1 Présentation générale

Valneva est une société spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de vaccins prophylactiques contre des maladies infectieuses générant d'importants besoins médicaux. La Société a une approche hautement spécialisée et ciblée et utilise son expertise dans les différents modes de vaccination pour développer des solutions vaccinales qui sont soit les premières, meilleures, ou seules de leur catégorie.

La Société dispose d'une solide expertise, ayant fait progresser plusieurs vaccins des premiers stades de la recherche jusqu'à leur mise sur le marché. Elle commercialise actuellement trois vaccins du voyage.

Les revenus de l'activité commerciale de la Société contribuent à l'avancée continue de son portefeuille de vaccins. Celui-ci comprend le seul candidat vaccin contre la maladie de Lyme en phase avancée de développement clinique, sous partenariat avec Pfizer, le candidat vaccin tétravalent le plus avancé au monde contre la shigellose ainsi que des candidats vaccins contre d'autres menaces pour la santé publique mondiale.

Valneva comptait près de 620 employés répartis sur ses différents sites en Autriche, Suède, Grande-Bretagne, France, au Canada et aux États-Unis au 30 juin 2026.

Le portefeuille clinique et commercial de la société est présenté ci-dessous:

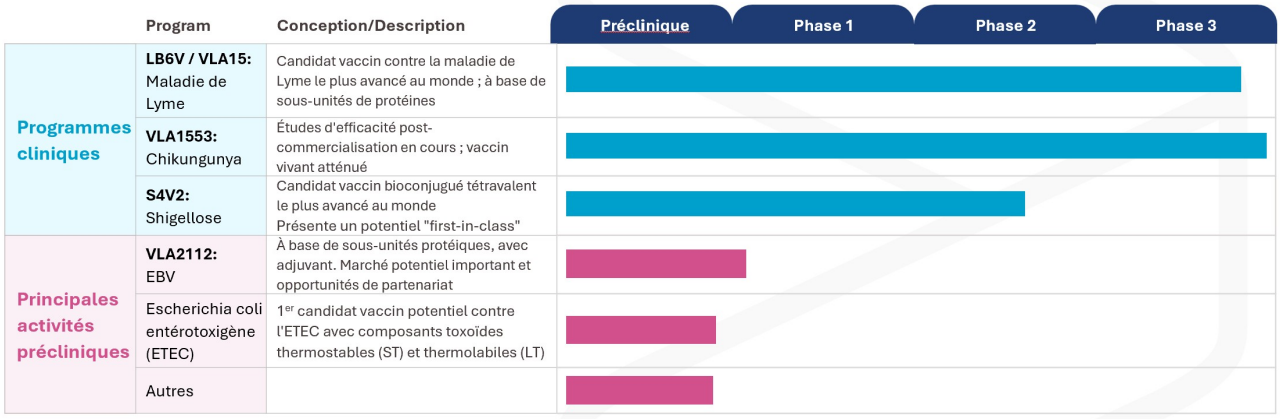

Marque	Indication	Différenciation	Marchés clés
IXIARO®	Immunisation active contre l'**encéphalite japonaise** dès l'âge de 2 mois	**Seul** vaccin approuvé U.S./Europe Requis pour le personnel militaire U.S. déployé dans certaines parties d'Asie	**Marchés directs de Valneva**: US,CA, UK, FR, Pays nordiques, BE, NL, AT **Marchés clés gérés par des partenaires**: DE, AU, IL
DUKORAL®	Immunisation active contre le **Choléra et l'ETEC**[1] dès l'âge de 2 ans	**Seul** vaccin contre le choléra et LT-ETEC[1] à être approuvé dans >30 pays	**Marchés directs de Valneva**: CA, UK, FR, Pays nordiques, AT **Marchés clés gérés par des partenaires**: DE, AU, IL, PL
IXCHIQ®	Immunisation active contre le **virus du chikungunya** chez des personnes en bonne santé âgées de >12 ans (Europe, Canada) et de 18 à 59 ans (UK, Brésil)[2]	Immunité **forte et durable** dans tous les groupes testés	**Marchés directs de Valneva**: EU, CA, UK **Marchés clés gérés par des partenaires**: Brésil

1. ETEC indication in some markets only; 2. In August 2025, the U.S. FDA suspended the biologics license application (BLA) for IXCHIQ due to serious safety concerns. In January 2026, Valneva voluntarily withdrew the BLA and the associated investigational new drug application (IND) for IXCHIQ in the United States.

2 Activités de la société

2.1 Recherche et développement de vaccins (R&D)

Le portefeuille de Valneva est composé de candidats vaccins différenciés à différents stades de recherche et développement. La Société s'attache à développer des candidat vaccins qui sont soit les premiers, les meilleurs, ou les seuls dans leur indication et qui répondent à des besoins non satisfaits dans le domaine des maladies infectieuses.

Chaque produit de ce portefeuille se différencie soit en ciblant une maladie pour laquelle il n'existe actuellement aucun traitement préventif ni solution thérapeutique efficace soit en ciblant une maladie pour laquelle la Société pense pouvoir apporter des avantages thérapeutiques significatifs par rapport aux autres vaccins et options de traitement existants.

Valneva aspire à développer ses produits jusqu'à leur autorisation de mise sur le marché et leur commercialisation soit en propre, comme illustré par son vaccin contre le chikungunya, soit au travers d'accords de partenariat et de licence, comme illustré par sa collaboration avec Pfizer pour son candidat vaccin contre la maladie de Lyme VLA15 et avec LimmaTech Biologics pour son candidat vaccin contre la shigellose.

Candidat vaccin contre la maladie de Lyme – LB6V (précédemment VLA15)

La maladie de Lyme

La maladie de Lyme est une infection systémique causée par la bactérie Borrelia et transmise à l'homme par les tiques Ixodes[1]. Elle est considérée comme étant la maladie par vecteur la plus commune dans l'hémisphère nord[2].

Bien que l'incidence réelle de la maladie de Lyme soit inconnue, on estime qu'elle touche environ 476 000 personnes par an aux États-Unis et 130 000 personnes par an en Europe[3,4]. La recherche actuelle sur cette maladie suggère que les cas de maladie de Lyme pourraient augmenter de 92% d'ici 2100 aux États-Unis en raison du changement climatique[5]. Bien que la plupart des patients se remettent de la maladie de Lyme, 10 à 20% d'entre eux présentent des symptômes persistants qui, pour certains, sont chroniques et invalidants. Des études indiquent que la maladie de Lyme coûte environ $1,3 milliard par an en frais médicaux directs, rien qu'aux États-Unis[6].

La nécessité médicale d'une vaccination contre la maladie de Lyme ne cesse d'augmenter alors que la maladie continue à s'étendre géographiquement[7].

Candidat vaccin LB6V

Valneva et son partenaire Pfizer développent LB6V, un vaccin expérimental contre Borrelia, la bactérie responsable de la maladie de Lyme. LB6V est un candidat vaccin recombinant à base de protéines qui cible six sérotypes de Borrelia, représentant les souches les plus fréquemment rencontrées en Amérique du Nord et en Europe.

En mars 2026, Valneva et Pfizer ont annoncé les résultats préliminaires (« topline ») de l'essai pivot de Phase 3 VALOR (« Vaccine Against Lyme for Outdoor Recreationists » - NCT05477524), évaluant l'efficacité, l'innocuité et l'immunogénicité de LB6V chez 9 437 participants âgés de cinq ans et plus.

Suite à ces résultats, Pfizer a engagé des discussions avec les autorités réglementaires afin de s'aligner sur les voies potentielles d'autorisation de mise sur le marché et s'est montré optimiste quant aux perspectives d'approbation réglementaire du candidat vaccin[8]. Des décisions réglementaires sont attendues au cours des douze prochains mois[9].

Les participants, vivant dans des régions fortement endémiques d'Amérique du Nord et d'Europe,. ont reçu trois doses de LB6V ou un placebo salin (selon un ratio de 1:1) au cours de la première année, puis une dose de rappel environ un an après l'administration des trois premières doses, dans le cadre du schéma de primovaccination. Ils ont été suivis afin de détecter la survenue éventuelle de cas de maladie de Lyme jusqu'à la fin de l'année 2025. LB6V a démontré une efficacité supérieure à 70 % dans la prévention de la maladie de Lyme.

Le candidat vaccin expérimental a été bien toléré, sans qu'aucun problème de sécurité n'ait été identifié. Le nombre de cas de maladie de Lyme observés au cours de l'étude a été inférieur aux attentes et, de ce fait, le critère statistique prédéfini (borne inférieure de l'intervalle de confiance à 95 % supérieure à 20) n'a pas été atteint lors de la première analyse prédéfinie (critère d'évaluation principal).

Compte tenu de l'efficacité cliniquement pertinente observée et du fait que la borne inférieure de l'intervalle de confiance à 95 % était supérieure à 20 lors de la deuxième analyse prédéfinie. Pfizer a engagé des discussions avec les autorités réglementaires afin de définir les voies potentielles d'obtention d'une autorisation de mise sur le marché et s'est montré optimiste quant aux perspectives d'approbation réglementaire de ce candidat vaccin.,
Les demandes d'autorisation de mise sur le marché devraient être déposées au second semestre 2026.
Valneva avait précédemment communiqué les résultats de trois essais cliniques de phase 2 de LB6V menés auprès de 1 030 adultes et enfants en bonne santé, lesquels avaient démontré la génération de titres élevés d'anticorps dirigés contre les six sérotypes.

Accord de collaboration et de licence relatif à LB6V conclu avec Pfizer.

En avril 2020, Valneva a annoncé la conclusion d'un accord de collaboration avec Pfizer pour le développement clinique avancé et la commercialisation de

[1] *Stanek et al. 2012, The Lancet 379:461–473*
[2] *Gern L, Falco RC. Lyme disease. Rev Sci Tech. 2000 Apr;19(1):121-35*
[3] *Burn L, et al. Incidence of Lyme Borreliosis in Europe from National Surveillance Systems (2005–2020). April 2023. Vector Borne and Zoonotique Diseases. 23(4): 156–171.*
[4] *Kugeler KJ, et al. Estimating the frequency of Lyme disease diagnoses—United States, 2010-2018. February 2021. Emergency Infectious Disease. 27(2).*
[5] *Lyme disease cases may rise 92 per cent in US due to climate change*
[6] *Lyme Disease Costs Up to $1.3 Billion Per Year to Treat, Study Finds*
[7] *Center for Disease Control and Prevention. Lyme Disease. Data and Surveillance. April 2021. Available at: https://www.cdc.gov/lyme/datasurveillance/index.html?CDC_AA_refVal=https%3A%2F%2Fwww.cdc.gov%2Flyme%2Fstats%2Findex.html Accessed July 2022.*
[8] *https://s206.q4cdn.com/795948973/files/doc_events/2026/Jun/08/PFE-USQ_Transcript_2026-06-08.pdf*
[9] *https://s206.q4cdn.com/795948973/files/doc_financials/2026/q2/Q2-2026-Earnings-Charts-FINAL.pdf*

LB6V. Lors de la signature de l'accord, Valneva a reçu un paiement initial de 130 millions de dollars. La Société a également perçu des paiements d'étape de 10 millions de dollars et 25 millions de dollars de la part de Pfizer à l'initiation respectivement des études de phase 2 et de phase 3.
En juin 2022, les termes de cet accord ont été révisés et Pfizer a investi 90,5 millions d'euros (95 millions de dollars) dans Valneva dans le cadre d'un accord de souscription d'actions (Equity Subscription Agreement). Conformément aux dispositions révisées, Pfizer s'est engagé à prendre en charge 60 % des coûts de développement partagés restants.

Sous réserve de l'approbation du produit, Valneva percevra des redevances progressives comprises entre 14 % et 22 % sur les ventes futures. Ces redevances seront complétées par des paiements d'étape pouvant atteindre 100 millions de dollars, conditionnés à l'atteinte de seuils de ventes cumulées. Les autres paiements d'étape liés aux premières phases de commercialisation sont restés inchangés et représentent un montant total de 143 millions de dollars.

Candidat vaccin contre le chikungunya virus - VLA1553 / IXCHIQ

Le chikungunya

Le chikungunya est un virus transmis par les moustiques qui constitue une menace majeure pour la santé publique dans les régions tropicales et subtropicales. Il provoque fréquemment d'importantes flambées épidémiques caractérisées par des taux d'attaque élevés, pouvant infecter jusqu'à 75 % de la population dans les zones touchées, engendrant ainsi un impact économique considérable.

Entre 2013 et 2023, plus de 3,7 millions de cas de chikungunya ont été signalés dans les Amériques. Toutefois, le fardeau réel de la maladie est probablement bien plus élevé en raison d'une sous-estimation du nombre réel de cas, qui pourrait être jusqu'à cinq fois supérieur aux chiffres déclarés, liée notamment aux difficultés diagnostique et à l'accès limité aux soins de santé. Il est estimé que le marché mondial des vaccins contre le chikungunya, incluant les marchés des voyageurs et des zones endémiques, dépassera 500 millions de dollars par an d'ici 2032.

La maladie se manifeste généralement par une fièvre soudaine, une éruption cutanée, des douleurs musculaires et, souvent, des douleurs articulaires sévères et invalidantes. Bien que la mortalité soit faible (moins de 1 %), 72 à 92 % des infections sont symptomatiques, et les douleurs articulaires chroniques peuvent persister pendant des mois, voire des années, entraînant un handicap durable important ainsi qu'une altération de la qualité de vie.

Le chikungunya est une maladie hautement transmissible qui s'est propagée à l'échelle mondiale sous l'effet des voyages internationaux et de l'expansion des zones de présence des moustiques vecteurs. En particulier, le moustique tigre, désormais implanté dans certaines régions d'Europe et des États-Unis, a favorisé l'apparition de foyers de transmission locale dans des zones auparavant épargnées. Le changement climatique, la faible immunité des populations et l'adaptation du virus à d'autres espèces de moustiques contribuent à accélérer sa propagation.

En 2025, des flambées épidémiques ont été signalées dans plusieurs pays, avec de nouveaux cas de transmission locale recensés dans des villes telles que Paris et New York. Le Brésil et l'Inde demeurent parmi les pays les plus touchés. En l'absence de vaccination, le virus devrait poursuivre son expansion géographique.

À ce jour, la prise en charge de la maladie se limite essentiellement au traitement des symptômes, principalement à l'aide d'anti-inflammatoires. Bien que des vaccins tels qu'IXCHIQ soient disponibles dans certains pays, la prévention repose ailleurs principalement sur les mesures visant à éviter les piqûres de moustiques et à lutter contre leur prolifération, des stratégies dont l'efficacité est souvent difficile à maintenir dans la durée.

VLA1553 / Vaccin IXCHIQ

IXCHIQ est un vaccin vivant atténué contre le chikungunya, basé sur une souche du virus originaire d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique australe, qui s'est propagée dans la région de l'océan Indien. Il présente une réactivité croisée avec d'autres souches virales, ce qui signifie qu'il est conçu pour offrir également une protection contre celles-ci, notamment contre la souche de lignée asiatique, qui se diffuse rapidement à travers les Amériques, comme l'ont montré les études précliniques.

Plusieurs activités liées aux engagements post-commercialisation d'IXCHIQ sont actuellement en cours. Elles incluent notamment une stratégie pilote de vaccination (Pilot Vaccination Strategy, PVS) au Brésil. Il s'agit de la première campagne de vaccination publique à grande échelle avec IXCHIQ en conditions réelles, menée par le ministère brésilien de la Santé avec le soutien de Valneva et de son partenaire local, l'Instituto Butantan. Environ 50 000 adultes âgés de 18 à 59 ans ont déjà été vaccinés dans le cadre de cette campagne.

La PVS servira de fondement aux études de phase 4 post-commercialisation actuellement en cours et planifiées, destinées à évaluer l'efficacité et la sécurité d'IXCHIQ et à générer des données en vie réelle auprès de populations plus larges et plus spécifiques.

Parmi ces études figurent l'étude observationnelle d'efficacité VLA1553-402, le programme de surveillance des grossesses VLA1553-403 et l'étude prospective de cohorte de sécurité VLA1553-406. Valneva participe également, au sein d'un consortium européen bénéficiant d'un financement public, à l'évaluation de la vaccination par IXCHIQ chez des volontaires sains et des personnes vivant avec le VIH en Afrique.

L'étude VLA1553-303 sur la persistance des anticorps se poursuit comme prévu et devrait permettre de communiquer, plus tard cette année, les taux de séroréponse observés cinq ans après une dose unique d'IXCHIQ. Comme indiqué précédemment, les participants à cette étude ont maintenu un taux de séroréponse de 95 % quatre ans après leur vaccination par IXCHIQ.

Valneva a mené plusieurs essais cliniques de phase 3 :

L'essai pivot VLA1553-301 a montré qu'une dose unique induisait une séroconversion chez 98,9 % des participants (n = 4 115) au 28e jour, dépassant le critère de succès convenu avec la FDA pour cette étude. L'immunité est restée élevée à six mois (96,3 %). Le vaccin a démontré une forte immunogénicité et a été bien toléré, les effets indésirables étant le plus souvent légers et de courte durée. Les résultats de sécurité ont été cohérents dans toutes les classes d'âge, y compris chez les adultes âgés de 65 ans et plus.

L'essai de phase 3 VLA1553-302, portant sur la cohérence des lots de fabrication (n = 408), a démontré que trois lots de production différents induisaient des réponses immunitaires équivalentes et présentaient des profils de sécurité similaires, confirmant ainsi la constance du procédé de fabrication.

L'étude VLA1553-303 sur la persistance des anticorps a mis en évidence une immunité durable, avec 95 % à 99 % des participants conservant des niveaux d'anticorps protecteurs jusqu'à 48 mois après la vaccination. Aucun nouveau signal de sécurité n'a été observé.

Les informations concernant les pays et régions dans lesquels le produit est autorisé sont disponibles dans la section « Produits commercialisés » à la page 7 du présent rapport.

Candidat Vaccin contre la Shigellose – S4V2

La shigellose

La shigellose est la deuxième cause de décès liés aux maladies diarrhéiques dans le monde. On estime que jusqu'à 165 millions de cas et environ 600 000 décès sont attribuables chaque année à la shigellose, en particulier chez les enfants vivant dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI). Aucun vaccin contre la shigellose n'est actuellement approuvé en dehors de la Russie et de la Chine, où deux vaccins sont disponibles pour un usage limité. Le développement de vaccins contre la shigellose a été identifié comme une priorité par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Le marché mondial d'un vaccin contre la shigellose est estimé à plus de 500 millions de dollars par an.

Candidat Vaccin S4V2

En août 2024, Valneva a conclu un partenariat stratégique, via la signature d'un accord de licence exclusif, pour le développement, la production et la commercialisation de Shigella4V (S4V2), le candidat vaccin tétravalent contre la shigellose le plus avancé au monde[10].

Lors de la mise en place du partenariat, LimmaTech avait déjà généré des données intermédiaires positives de Phase 1/2 pour le candidat vaccin S4V2[11], montrant un profil d'innocuité et de tolérabilité favorable ainsi que des données d'immunogénicité solides contre les quatre sérotypes pathogènes les plus courants de Shigella, S. flexneri 2a, 3a, 6 et S. sonnei . Les résultats finaux de la Phase 1/2 ont confirmé les données intermédiaires.

Deux études cliniques de phase 2 du candidat vaccin S4V2, sponsorisées par LimmaTech Biologics AG, sont actuellement en cours.

En novembre 2024, Valneva et LimmaTech ont annoncé le lancement d'une étude de phase 2b, randomisée, en groupes parallèles, en double aveugle, multicentrique et contrôlée par placebo, utilisant un modèle d'infection humaine contrôlée (Controlled Human Infection Model, CHIM). Cette étude vise à évaluer la sécurité, l'immunogénicité et l'efficacité préliminaire du vaccin chez environ 120 participants sains, naïfs vis-à-vis de Shigella, âgés de 18 à 50 ans, recrutés sur trois sites aux États-Unis.

Par ailleurs, en avril 2025, les deux sociétés ont annoncé l'initiation d'une étude de phase 2 évaluant la sécurité et l'immunogénicité chez environ 110 nourrissons âgés de neuf mois, avec pour objectif d'identifier la dose optimale à tester dans le cadre d'un futur essai de phase 3. Les résultats de ces deux études sont attendus au troisième trimestre 2026.

Sur la base des résultats de ces études et de sa future stratégie de recherche et développement, Valneva déterminera les prochaines étapes appropriées, y compris la possibilité d'assumer la responsabilité du développement clinique avancé du programme.

Candidats vaccins précliniques

Outre ses actifs en développement clinique, le portefeuille de Valneva comprend plusieurs candidats précliniques ciblant différentes maladies, en cohérence avec la stratégie de la Société visant à proposer des solutions préventives contre des maladies importantes pour lesquelles il n'existe pas encore d'option thérapeutique préventive et curative efficace.

Les deux actifs précliniques les plus avancés de Valneva, ciblant respectivement le virus d'Epstein-Barr (EBV) et Escherichia coli entérotoxinogène (ETEC), sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, la Société a engagé des travaux précliniques sur des candidats vaccins destinés à prévenir différentes maladies entériques.

Candidat vaccin contre le virus d'Epstein-Barr (EBV) - VLA2112

Le virus d'Epstein-Barr (EBV), également connu sous le nom d'herpèsvirus humain de type 4, appartient à la famille des herpèsvirus. Présent dans le monde entier, il est l'un des virus humains les plus répandus. La plupart des individus sont infectés par l'EBV avant l'âge adulte. La transmission se fait principalement par les liquides biologiques, notamment la salive. L'EBV peut provoquer la mononucléose infectieuse et est fortement associé à plusieurs types de cancers ainsi qu'à la sclérose en plaques.

Le candidat vaccin de Valneva contre l'EBV, VLA2112, repose sur des glycoprotéines virales recombinantes (vaccin sous-unitaire) associées à un adjuvant, afin d'induire des titres élevés d'anticorps neutralisants contre l'EBV.

La sélection des antigènes les plus aptes à neutraliser l'infection à la fois des cellules épithéliales et des lymphocytes B a été finalisée en 2023, et des études précliniques de confirmation sont actuellement en cours.

Candidat vaccin contre Escherichia coli entérotoxinogène (ETEC)

Valneva a lancé des travaux de recherche sur un candidat vaccin contre Escherichia coli entérotoxinogène (ETEC). En avril 2026, la Société a signé un accord de licence exclusive avec Vestlandets Innovasjonsselskap (VIS), l'un des principaux bureaux norvégiens de transfert de technologies, afin de soutenir le développement de cette technologie vaccinale contre l'ETEC.

Cet accord offre une perspective de développement à long terme pour un vaccin destiné à la fois aux voyageurs et aux populations des pays à revenu faible et intermédiaire, où la charge de morbidité liée à cette maladie est la plus élevée.

L'ETEC est la première cause de diarrhée du voyageur et l'une des principales causes de diarrhée chez les enfants dans les pays à revenu faible et intermédiaire. À ce jour, il n'existe aucun traitement spécifique ni vaccin contre les infections causées par l'ETEC.

2.2 Vaccins commercialisés

Valneva commercialise trois vaccins du voyage, IXIARO/JESPECT, DUKORAL et IXCHIQ. Ces vaccins destinés aux voyageurs s'adressent à un large éventail de personnes se rendant dans des pays où les maladies qu'ils préviennent sont endémiques, qu'il s'agisse de voyageurs d'affaires, de touristes ou encore de personnels gouvernementaux et militaires en déplacement dans le cadre de missions officielles.

[10] *https://valneva.com/press-release/valneva-and-limmatech-enter-into-a-strategic-partnership-to-accelerate-the-development-of-the-worlds-most-clinically-advanced-tetravalent-shigella-vaccine-candidate/?lang=fr*
[11] *https://lmtbio.com/wp-content/uploads/2024/02/20240221_LimmaTech_Shigella-Interim-Data-PR_Final.pdf*

Valneva a également assuré la distribution de certains vaccins de tiers dans les pays où la Société dispose de sa propre infrastructure de commercialisation et de vente. Conformément à sa stratégie et à ses communications antérieures, ces activités ont fortement diminué à la suite de l'expiration de son principal accord de distribution en 2025. En conséquence, les ventes de produits de tiers ont reculé de 10,5 millions d'euros, ou 91,6 %, pour atteindre 1,0 millions d'euros au premier semestre 2026 et devraient représenter moins de 5% des ventes totales de produits d'ici la fin de l'année.

Au premier semestre 2026, les ventes totales de Valneva étaient de 64,0 millions d'euros contre 91,0 millions d'euros au premier semestre 2025. La baisse résulte principalement de l'arrêt programmé de la majorité des ventes de produits pour des tiers, du calendrier des ventes de produits, y compris celui des livraisons d'IXIARO au département américain de la Défense (U.S. DoD) et la transition vers un nouveau distributeur en Allemagne, ainsi que de l'absence en 2026 des ventes non récurrentes de DUKORAL et d'IXCHIQ liées aux flambées épidémiques qui avaient été enregistrées au premier semestre 2025.

Vaccin contre l'encéphalite japonaise (IXIARO/JESPECT)

IXIARO, ou JESPECT en Australie et en Nouvelle-Zélande, est un vaccin inactivé contre l'encéphalite japonaise produit sur cellules Vero. Il s'agit du seul vaccin contre l'encéphalite japonaise dont l'utilisation est actuellement approuvée aux États-Unis, au Canada et en Europe. IXIARO est indiqué pour une immunisation active contre l'encéphalite japonaise chez les adultes, les adolescents, les enfants et les nourrissons âgés de deux mois et plus, et est un vaccin obligatoire pour le personnel militaire américain déployé dans des zones à risque d'encéphalite japonaise. L'indication pédiatrique d'IXIARO a reçu la désignation de médicament orphelin par la FDA. Le virus de l'encéphalite japonaise, ou JEV, est propagé par les moustiques et constitue la principale cause d'encéphalite virale en Asie et dans le Pacifique occidental.

Au premier semestre 2026, les ventes d'IXIARO/JESPECT étaient de 44,0 millions d'euros contre 54,7 millions d'euros au premier semestre 2025. Le recul des ventes en glissement annuel reflète principalement la transition vers un nouveau distributeur en Allemagne en janvier 2026, ainsi que l'échelonnement des ventes du vaccin, notamment en raison du calendrier des livraisons au ministère américain de la Défense (DoD). Les livraisons réalisées dans le cadre du contrat signé en janvier 2025 se sont poursuivies au cours de la période, et Valneva prévoit d'effectuer de nouvelles livraisons d'IXIARO au DoD durant le reste de l'année 2026, y compris au titre d'un nouveau contrat attendu au cours du troisième trimestre. Les fluctuations des taux de change ont eu un impact défavorable de 1,5 million d'euros sur les ventes d'IXIARO®/JESPECT® au premier semestre 2026.

Vaccin contre le cholera / l'ETEC[12] (DUKORAL)

Le vaccin anticholérique DUKORAL de Valneva est un vaccin oral indiqué pour la prévention de la diarrhée causée par Vibrio choléra et/ou l'ETEC produisant une toxine thermolabile, la principale cause de la diarrhée du voyageur. Le vaccin contient quatre souches inactivées de la bactérie Vibrio cholerae sérotype O1, et une partie de la toxine d'une de ces souches comme substance active.

Son utilisation est autorisée dans l'Union européenne et en Australie pour la protection contre le choléra, et au Canada, en Suisse, en Nouvelle-Zélande et en Thaïlande pour la protection contre le choléra et l'ETEC. DUKORAL est indiqué pour les adultes et les enfants à partir de deux ans se rendant dans des zones où la maladie est endémique.

D'abord homologué en Suède par SBL Vaccines en 1991, puis dans l'Union européenne en 2004, DUKORAL a ensuite été préqualifié par l'OMS. Valneva a acquis DUKORAL en 2015 auprès de Janssen Pharmaceuticals pour répondre à la vision stratégique de la Société d'élargir son portefeuille de vaccins du voyage.

Au premier semestre 2026, les ventes de DUKORAL étaient de 14,7 millions d'euros contre 17,4 millions d'euros au premier semestre 2025. La période comparable de l'exercice précédent avait bénéficié de ventes exceptionnelles liées à la fourniture de doses de vaccin à Mayotte en réponse à une épidémie de choléra. Les ventes du premier semestre 2026 ont également été affectées par la transition vers un nouveau distributeur en Allemagne en janvier 2026. Les stocks détenus par l'ancien distributeur sont restés suffisants pour répondre à la demande du marché durant la période, réduisant temporairement les expéditions de produits, tandis que la situation géopolitique continuait de peser sur les déplacements internationaux. Les livraisons dans le cadre du nouvel accord de distribution reprennent progressivement. Les variations des taux de change ont eu un effet négatif de 0,4 millions d'euros sur les ventes de DUKORAL® au premier semestre 2026.

Vaccin contre le chikungunya (IXCHIQ)

Le vaccin contre le chikungunya de Valneva, IXCHIQ, est approuvé en Europe et au Canada pour la prévention de la maladie causée par le virus du chikungunya (CHIKV) chez les personnes âgées de 12 ans et plus présentant un risque élevé d'infection. Il est également approuvé au Royaume-Uni et au Brésil pour la prévention de la maladie causée par le virus du chikungunya chez les personnes âgées de 18 à 59 ans.

En janvier 2026, Valneva a décidé de retirer volontairement aux États-Unis sa demande de licence de produit biologique (BLA) ainsi que sa demande d'IND (Investigational New Drug) pour IXCHIQ, après que la FDA ait suspendu l'autorisation du vaccin en août 2025 à la suite de la survenue d'effets indésirables graves, principalement chez des personnes âgées présentant des pathologies sous-jacentes sévères.

Début mai 2026, l'Agence nationale de surveillance sanitaire du Brésil (ANVISA) a autorisé l'Instituto Butantan à produire localement une version du vaccin contre le chikungunya de Valneva. Grâce à cette autorisation, le vaccin, développé en partenariat avec Valneva et avec le soutien de la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI), est approuvé au Brésil pour les personnes âgées de 18 à 59 ans et peut être intégré au Système de santé brésilien (Sistema Único de Saúde - SUS).

Au premier semestre 2026, les ventes du vaccin IXCHIQ étaient de 4,4 millions d'euros contre 7,5 million d'euros au premier semestre 2025, La période comparable de l'exercice précédent avait bénéficié des ventes réalisées

[12] *Les indications diffèrent par pays – veuillez-vous référer aux informations posologiques et aux guides de prescription en vigueur dans votre pays pour une information complète sur le produit et notamment les doses à prescrire, toute information relative à la sécurité du produit et les classes d'âge pour lesquelles le vaccin a reçu une autorisation de mise sur le marché. ETEC = bactérie Escherichia coli entérotoxigène*

aux États-Unis ainsi que des livraisons à l'île de La Réunion en réponse à une épidémie de chikungunya..

Compte tenu du niveau actuel d'adoption du produit sur le marché du voyage, la Société évalue actuellement sa stratégie commerciale future pour IXCHIQ, y compris l'éventualité d'une orientation accrue vers les marchés endémiques.

2.3 Autres revenus

Au premier semestre 2026, les autres revenus incluant le chiffre d'affaires provenant des collaborations, licences et services étaient de 1,8 millions d'euros contre 6,5 millions d'euros au premier semestre 2025.

Les autres produits étaient de 2,9 millions d'euros au premier semestre 2026 contre 4,6 millions d'euros au premier semestre 2025.

2.4 Autres informations sur les activités du Groupe

Valneva a annoncé le succès d'une Offre Réservée d'un montant de 84 millions d'euros

En avril 2026, Valneva a annoncé le succès d'une offre réservée d'un montant de 84 millions d'euros souscrite par un nombre limité d'investisseurs comprenant 37,0 millions d'euros reçus à la clôture de l'Offre Réservée et un montant total pouvant atteindre 47 millions d'euros si la totalité des bons de souscription d'actions sont exercés.

L'Offre Réservée a été menée par Frazier Life Sciences, investisseur existant, avec la participation de TCGX, Deep Track Capital, Cormorant Asset Management, Perceptive Advisors, Vivo Capital et Samsara BioCapital, nouveaux investisseurs, ainsi que de Nantahala Capital, investisseur existant.

La Société entend utiliser le produit net de l'Offre Réservée, avec sa trésorerie existante, pour faire avancer son portefeuille existant de candidats vaccins différenciés, maximiser la croissance de son activité commerciale génératrice de revenus et pour financer le fonds de roulement et les besoins généraux de la Société.

Nantes Métropole annonce son projet d'acquisition du site de Valneva à Saint-Herblain

Fin juin 2026, Nantes Métropole a annoncé, lors d'un conseil municipal, son intention d'acquérir le site de Valneva situé à Saint-Herblain. Valneva a signé une promesse de vente d'un montant de 6,2 millions d'euros. La transaction devrait être finalisée en septembre 2026..

Cette annonce fait suite à la communication de Valneva à la fin de l'année 2025, indiquant que la Société prévoyait de regrouper ses activités françaises sur son site de Lyon afin de rationaliser ses opérations et d'améliorer son efficacité en France, tout en centralisant l'ensemble de ses activités de recherche et développement sur son site de Vienne, en Autriche.

Valneva a annoncé une nouvelle restructuration visant à réduire davantage ses dépenses opérationnelles

En mai 2026, Valneva a annoncé que, dans le cadre de sa politique continue de gestion rigoureuse de la trésorerie et à la suite de la consolidation de ses activités en France en 2025, la Société avait lancé un nouveau plan de restructuration destiné à rationaliser davantage ses opérations à l'échelle mondiale.

Ce programme vise à concentrer les ressources sur les activités de base de l'entreprise et sur ses principaux projets stratégiques. Il prévoit notamment une réduction de 10 à 15 % des effectifs mondiaux de Valneva.

L'ensemble de ces initiatives devrait permettre de réduire significativement les dépenses opérationnelles de la Société en 2026, avec une baisse estimée d'environ 25 à 35 % par rapport à 2025.

Valneva a annoncé la nomination du Dr Gerd Zettlmeissl à la présidence de son conseil d'administration et le renouvellement des mandats de cinq membres du conseil

En juin 2026, le Dr Gerd Zettlmeissl a été nommé Président du Conseil d'administration de Valneva. Il succède à Anne-Marie Graffin, qui a présidé le Conseil au cours des trois dernières années et qui continuera d'exercer les fonctions de Vice-présidente du Conseil.

Lors de l'Assemblée générale annuelle de la Société, les actionnaires ont également approuvé le renouvellement du mandat de cinq membres du Conseil d'administration. Anne-Marie Graffin, James Sulat et Kathrin Jansen ont été reconduits pour des mandats d'un an, James Connelly pour un mandat de deux ans, et Thomas Lingelbach, Directeur général de Valneva, pour un mandat de trois ans.

3 Éléments financiers du premier semestre 2026

(non audités, consolidés selon les normes IFRS)

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

	Semestre clos au 30 juin	
(En milliers d'euros)	2026	2025
Chiffre d'affaires	65 841	97 562
Revenus de la vente de produits	64 020	91 020
Résultat net	(63 276)	(20 818)
EBITDA ajusté	(40 138)	(6 020)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	121 526	161 307

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total de Valneva était de 65,8 millions d'euros pour les six mois clos au 30 juin 2026, contre 97,6 millions d'euros sur la même période en 2025. Ce recul s'explique principalement par l'arrêt planifié de la distribution de produits de tiers, des décalages anticipés dans le calendrier des ventes de produit, notamment concernant les livraisons au DoD américain, la transition vers un nouveau distributeur en Allemagne, ainsi que

l'absence en 2026 des ventes non récurrentes liées à des épidémies de DUKORAL et IXCHIQ qui avaient été enregistrées au cours du premier semestre 2025.

Les autres revenus, comprenant les revenus des collaborations, licences et services, étaient de 1,8 millions d'euros au cours du premier semestre 2026, contre 6,5 millions d'euros sur la même période en 2025, qui comprenaient les revenus comptabilisés au titre du contrat de licence exclusive conclu avec le Serum Institute of India pour IXCHIQ, lequel a été résilié en 2025.

Résultat opérationnel et EBITDA ajusté

Les coûts des produits et services vendus (COGS) étaient de 59,5 millions d'euros au premier semestre 2026 contre contre 97,6 millions d'euros au premier semestre 2025. En conséquence, le résultat brut a reculé à 6,3 millions d'euros.

La diminution de la marge brute s'explique principalement par la baisse des ventes et des volumes de production sur l'ensemble du portefeuille, par l'impact défavorable des provisions sur les stocks d'IXCHIQ, par les coûts liés à la résiliation de contrats de fabrication et d'approvisionnement avec des tiers, ainsi que par l'augmentation des coûts de fabrication non capitalisés ou non affectés aux produits.

En conséquence, la marge brute sur les ventes des produits, avant prise en compte des coûts non affectés, est passée de 54,4 millions d'euros au premier semestre 2025 à 14,7 millions d'euros au premier semestre 2026,. Celle-ci a ensuite été réduite de 9,4 millions d'euros de coûts de fabrication non affectés, incluant des coûts liés aux capacités de production inutilisées ainsi que d'autres coûts non imputés aux produits, contre 6,0 millions d'euros au premier semestre 2025.

En millions d'euros	Semestre clos au 30 juin, 2026						
(non-audités, consolidés selon les normes IFRS)	**IXIARO**	**DUKORAL**	**IXCHIQ**	**produits de tiers**	**Total des ventes de produits**	**Autres / Non affecté / Services**	**Total**
Revenus de la vente de produits	44,0	14,7	4,4	1,0	64,0		64,0
Coûts des produits vendus	(19,2)	(11,1)	(18,3)	(0,8)	(49,3)	(9,4)	(58,7)
Marge brute des produits	**24,8**	**3,6**	**(13,9)**	**0,2**	**14,7**		14,7
Marge brute des produits %	**56,4 %**	**24,7 %**	**(315,1 %)**	**16,8 %**	**23,0 %**		0,0
Autres Revenus	0,1				0,1	1,7	1,8
Coûts des services						(0,8)	(0,8)
Coûts des produits et des services						**(10,2)**	**(59,5)**
Marge brute						**(8,4)**	**6,3**
Marge brute %							**9,6 %**

En millions d'euros	Semestre clos au 30 juin, 2025						
(non-audités, consolidés selon les normes IFRS)	**IXIARO**	**DUKORAL**	**IXCHIQ**	**produits de tiers**	**Total des ventes de produits**	**Autres / Non affecté / Services**	**Total**
Revenus de la vente de produits	54,7	17,4	7,5	11,4	91,0		91,0
Coûts des produits vendus	(18,9)	(8,2)	(2,5)	(7,0)	(36,6)	(6,0)	(42,5)
Marge brute des produits	**35,8**	**9,2**	**5,0**	**4,5**	**54,4**		
Marge brute des produits %	**65,5 %**	**52,9 %**	**66,2 %**	**39,1 %**	**59,8 %**		
Autres Revenus			4,4		4,4	2,1	6,5
Coûts des services			(0,4)		(0,4)	(4,3)	(4,6)
Coûts des produits et des services						**(10,2)**	**(47,2)**
Marge brute						**(8,1)**	**50,4**
Marge brute %							**51,7 %**

La marge brute d'IXIARO s'est établie à 56,4 % au premier semestre 2026 contre 65,5 % au premier semestre 2025. La baisse s'explique principalement par la diminution des volumes et par l'évolution défavorable des coûts de fabrication, partiellement compensées par un effet favorable du prix de vente moyen ainsi que du mix produits/pays. La marge brute de l'exercice précédent avait bénéficié d'un niveau particulièrement élevé de production, ainsi que de l'effet positif d'absorption des coûts fixes qui en avait découlé.

La marge brute de DUKORAL s'est établie à 24,7 %., contre 52,9 % au premier semestre 2025 et 33,3 % sur l'ensemble de l'exercice 2025. Le résultat brut a diminué à 3,6 millions d'euros au premier semestre 2026, contre 9,2 millions d'euros au premier semestre 2025, principalement en raison de volumes de ventes plus faibles. Au premier

semestre 2025, le calendrier de production et l'arrêt de fabrication intervenu l'année précédente avaient généré des effets favorables d'absorption des coûts de production et de valorisation des stocks. À l'inverse, le premier semestre 2026 a été pénalisé par des effets défavorables de valorisation et de réévaluation des stocks, ainsi que par une augmentation des coûts liés à des lots de production non conformes.

La marge brute d'IXCHIQ était négative, principalement sous l'effet de frais d'annulation exceptionnels de 9,7 millions d'euros liés à des engagements de production auprès de sous-traitants externes, ainsi que d'une dépréciation de stocks excédentaires sans impact sur la trésorerie de 4,5 millions d'euros, ces deux éléments résultant de ventes inférieures aux prévisions. Ces incidences financières reflètent la décision de la société de recentrer la commercialisation de son vaccin contre le chikungunya sur les zones endémiques, où le risque d'infection par le virus du chikungunya est le plus élevé.

Le résultat brut des produits de tiers s'est élevé à 0,2 millions d'euros au premier semestre 2026, contre 4,5 millions d'euros au premier semestre 2025. Cette diminution reflète la réduction progressive planifiée des activités de distribution de produits tiers.

Le coût des services était de 0,8 millions d'euros au premier semestre 2026 contre 4,6 millions d'euros au premier semestre 2025,qui incluait la reconnaissance de revenus liés à l'accord de licence pour IXCHIQ®. conclu avec le Serum Institute of India, résilié en décembre 2025.

Les dépenses de recherche et développement (R&D) ont reculé à 30,2 millions d'euros au premier semestre 2026 contre 32,4 millions d'euros au premier semestre 2025. Cette baisse est principalement attribuable à une redéfinition des priorités et un report de certaines activités de R&D.

Les frais commerciaux étaient de 13,5 millions d'euros au premier semestre 2026, contre 20,3 millions d'euros au premier semestre 2025. Ce recul s'explique principalement par une baisse des dépenses publicitaires et promotionnelles liées à IXCHIQ ainsi qu'à une réduction des dépenses de personnel et des coûts de stockage et de distribution.

Au cours du premier semestre 2026, les frais généraux et administratifs ont reculé à 15,4 millions d'euros contre 19,0 millions d'euros au premier semestre 2025. Ce recul s'explique principalement par une baisse des dépenses de personnel et d'assurance ainsi que celles des services de conseil et autres services.

Au cours du premier semestre 2026, 3,2 millions d'euros de charges ont été comptabilisés au sein des fonctions concernées par le programme de réduction des effectifs et de restructuration lancée au deuxième trimestre 2026.

Les autres produits et charges opérationnels, nets, ont diminué à 2,9 millions d'euros au premier semestre 2026 contre 4,6 millions d'euros au premier semestre 2025. La baisse est principalement attribuable à la diminution des crédits d'impôt R&D, partiellement compensée par une hausse des revenus de subventions.

Valneva a enregistré une perte opérationnelle de 49,9 millions d'euros au premier semestre 2026 contre une perte opérationnelle de 16,8 millions d'euros au premier semestre 2025. Cette augmentation de la perte opérationnelle s'explique principalement par une baisse des ventes ainsi que par des charges exceptionnelles liées à IXCHIQ, comptabilisées au cours du premier semestre 2026 et qui n'avaient pas été encourues sur la période comparable de l'exercice précédent.

La perte de l'EBITDA ajusté (tel que défini ci-dessous) était de 40,1 millions d'euros au premier semestre 2026 contre un bénéfice d'EBITDA ajusté de 6,0 millions d'euros au premier semestre 2025.

Perte opérationnelle et résultat net

La perte opérationnelle s'est établie à 49,9 millions d'euros au premier semestre 2026, contre 16,8 millions d'euros au premier semestre 2025. Au premier semestre 2026, 50 % de la perte opérationnelle était attribuable à IXCHIQ.

La perte nette était de 63,3 millions d'euros au premier semestre 2026, contre une perte nette de 20,8 millions d'euros au premier semestre 2025. Cette augmentation s'explique principalement par la baisse de la marge brute, reflétant à la fois la diminution des ventes de produits et l'augmentation du coût des ventes (COGS), incluant les frais de résiliation de contrats de fabrication liés à IXCHIQ®, les charges sur stocks et les coûts de sous-utilisation des capacités de production.
Les charges financières et effets de change au premier semestre 2026 ont engendré une charge financière nette de 13,1 millions d'euros, contre une charge financière nette de 2,7 millions d'euros au premier semestre 2025. L'augmentation des charges financières nettes est principalement attribuable à l'évolution défavorable du taux de change dollar américain/euro (USD/EUR), qui s'est traduite par une perte de change de 3,9 millions d'euros au premier semestre 2026 contre un gain de change de 7,8 millions d'euros au premier semestre 2025.

Flux de trésorerie et liquidités

La trésorerie nette utilisée par les activités opérationnelles était de 13,7 millions d'euros au cours du premier semestre 2026 contre 10,9 millions d'euros au premier semestre 2025. L'augmentation observée au premier semestre 2026 s'explique principalement par l'accroissement des pertes sur la période, partiellement compensé par une diminution des besoins en fonds de roulement.

Les flux de trésorerie positifs liés aux activités d'investissement étaient de 0,6 millions d'euros au premier semestre 2026 contre des flux de trésorerie négatifs liés aux activités d'investissement de 1,6 millions d'euros au premier semestre 2025. Les flux de trésorerie positifs au premier semestre 2026 résultaient principalement des produits générés par les placements en fonds monétaires. À l'inverse, les sorties de trésorerie constatées au premier semestre 2025 étaient essentiellement imputables à l'acquisition d'équipements, partiellement compensée par des revenus d'intérêts.

Les flux de trésorerie positifs liés aux activités de financement étaient de 24,5 millions d'euros au premier semestre 2026 contre des flux de trésorerie positifs de 9,3 millions d'euros au premier semestre 2025. Les flux de trésorerie positifs au premier semestre 2026 incluaient 34,3 millions d'euros de capitaux provenant d'une augmentation de capital réalisée au cours du deuxième trimestre 2026. À titre de comparaison, les entrées de trésorerie enregistrées sur la même période en 2025 comprenaient un produit net de 20,1 millions d'euros provenant d'augmentations de capital.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société étaient de 121,5 millions d'euros au 30 juin 2026 contre 109,7 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Mesures financières non-IFRS

Le Management de Valneva utilise et présente ses résultats selon les normes IFRS, ainsi que la mesure non-IFRS de l'EBITDA pour évaluer et communiquer ses performances. Bien que les mesures non-IFRS ne doivent pas être interprétées comme des alternatives aux mesures

IFRS, le Management estime que les mesures non-IFRS sont utiles pour mieux appréhender la performance de la Société, ses perspectives et sa situation financière.

L'EBITDA ajusté est une mesure supplémentaire de la performance utilisée par les investisseurs et les analystes financiers. Le Management estime que cette mesure fournit des outils analytiques supplémentaires. L'EBITDA ajusté est défini comme le bénéfice (perte) des activités poursuivies avant impôt sur le revenu, produits/charges financières, gains/(pertes) de change, amortissements et dépréciations.

Un rapprochement entre l'EBITDA ajusté et le résultat net, qui est la mesure IFRS la plus directement comparable, est présenté ci-dessous :

	Semestre clos au 30 juin	
En millions d'euros	2026	2025
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	**(63 276)**	**(20 818)**
Ajouter :		
Gain/(perte) relatif à l'impôt sur les sociétés	258	1 251
Produits financiers	(1 060)	(1 065)
Charges financières	10 291	11 585
(Gain)/perte de change – net	3 905	(7 783)
Amortissement des immobilisations incorporelles et des droits d'utilisation	2 403	2 439
Amortissement des immobilisations corporelles	7 656	8 371
Reprise de dépréciations et provisions	(314)	—
EBITDA AJUSTÉ	**(40 138)**	**(6 020)**

Ventes de produits à taux de change constant

Toutes références aux variations du chiffre d'affaires à taux de change constants indiquent que l'impact des fluctuations de change a été éliminé.

Cette élimination se fait en recalculant le chiffre d'affaires de la période concernée en appliquant les taux de change de la période précédente. Sauf indication contraire, les montants sont exprimés aux taux de change réels (TCR).

	Semestre clos au 30 juin	
En millions d'euros	2026	2025
Ventes de produits	64 020	91 020
Ventes de produits de tiers	954	11 418
Ventes de produits (hors ventes pour des tiers)	63 067	79 602
Impact des taux de change (hors ventes de produits de tiers)	1 945	
Ventes de produits (hors ventes de produits de tiers) à taux de change constants	65 012	

4 Perspectives opérationnelles et stratégiques pour l'exercice 2026

La stratégie de Valneva soutient sa vision de contribuer à un monde dans lequel personne ne meurt ou ne souffre d'une maladie pouvant être prévenue par la vaccination. Cette stratégie repose sur un modèle d'entreprise intégrée (de la recherche à la commercialisation) qui a permis à la Société de constituer et de faire progresser un portefeuille d'actifs cliniques et précliniques différenciés, ainsi que de faire progresser son activité commerciale. Valneva se concentre sur l'utilisation de ses capacités déjà éprouvées dans le développement de vaccins pour faire progresser vers une autorisation réglementaire et la commercialisation, des solutions vaccinales répondant à des besoins non satisfaits dans le domaine des maladies infectieuses qui ne sont actuellement pas disponibles ou qui améliorent les solutions existantes Valneva a conclu des partenariats stratégiques avec d'autres sociétés pharmaceutiques bien établies afin de tirer parti de leurs capacités cliniques et commerciales dans le but d'optimiser la valeur potentielle de certains actifs. En parallèle de l'avancée de ses produits se trouvant aux derniers stades de développement, la Société continue d'investir dans son portefeuille de R&D afin de faire progresser ses produits actuellement aux premiers stades de développement et d'identifier de nouvelles cibles et indications pour lesquelles Valneva pense pouvoir apporter une réelle différence.

Au second semestre 2026, Valneva va se concentrer sur les objectifs stratégiques suivants:

(a) Dépôt par le partenaire de Valneva, Pfizer, de demandes d'autorisation de mise sur le marché pour le candidat vaccin contre la maladie de Lyme LB6V

(b) Accent continu mis sur la croissance et la génération de trésorerie grâce aux vaccins de la Société pour les voyageurs (IXIARO®, DUKORAL® et IXCHIQ®).

c) Communication des données de phase 2 issues de l'étude CHIM et de l'étude menée chez les nourrissons pour le candidat vaccin S4V2 contre la shigellose.

(d) Poursuite des programmes de développement clinique et préclinique de la Société et élargissement potentiel du portefeuille par l'identification de nouvelles maladies cibles de maladies répondant à des besoins médicaux non couverts.

(e) Recherche opportuniste de collaborations stratégiques visant à maximiser le potentiel des portefeuilles clinique et commercial de la Société, y compris l'évaluation sélective de partenariats permettant de tirer parti de l'expertise clinique et commerciale des grands groupes pharmaceutiques

(f) Poursuite d'une gestion rigoureuse des coûts afin d'assurer une allocation optimale du capital et de maximiser la création de valeur pour les actionnaires

(g) Engagement continu de Valneva en faveur d'une activité responsable, fondée sur les trois piliers de son adhésion au Pacte mondial des Nations Unies : protéger la vie, élargir l'accès aux populations et préserver la planète.

5 Facteurs de risques

Valneva considère que les facteurs de risque établis ci-dessous constituent les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe pourrait être confronté au cours des six mois restants de l'année 2026. Ces facteurs de risque complètent ceux mentionnés au point 1.5 du Document d'enregistrement universel (DEU) 2025 de la Société soumis à l'Autorité des Marchés Financiers française, ou AMF, le 17 mars 2026 (numéro AMF D.25-0140) et dans le rapport annuel 2025 de la Société sur son formulaire 20-F (20-F). Ces risques et incertitudes ne sont pas les seuls auxquels le Groupe pourrait être confronté et qui pourraient également survenir dans les années à venir. La Société invite ses actionnaires à consulter son DEU, son 20-F et d'autres documents publics pour obtenir des informations supplémentaires, notamment sur les risques supplémentaires qui ne sont pas abordés ci-dessous.

La direction a mis en place un système de gestion des risques afin de contrôler et d'atténuer les risques liés à ses activités. Toutefois, le Groupe reste exposé à des risques importants, notamment les suivants :

Risques liés au candidat vaccin contre la maladie de Lyme et au partenariat avec Pfizer: Le partenariat stratégique conclu avec Pfizer pour développer et commercialiser LB6V (précédemment VLA15) est d'une importance capitale pour la Société. En vertu de cet accord, Pfizer dispose d'une grande latitude en matière de développement et de commercialisation du candidat vaccin. Pfizer est également responsable de l'essai clinique de Phase 3 ainsi que de toutes les étapes ultérieures éventuelles, y compris les demandes d'autorisation réglementaires, la fabrication et la commercialisation. Valneva pourrait ne pas être en accord avec toutes les décisions prises par Pfizer ou ne pas en bénéficier de manière égale. Si ce partenariat échoue ou est résilié pour une cause quelconque, la Société pourrait ne pas être en mesure de trouver un autre partenaire et ne disposerait pas des ressources financières suffisantes pour mener à bien, à elle seule, la Phase 3 du développement clinique ou la commercialisation de ce vaccin.

Comme indiqué précédemment dans le présent rapport, Valneva et Pfizer ont annoncé en mars 2026 les premiers résultats de l'essai de Phase 3 VALOR. Bien que le LB6V ait démontré une efficacité supérieure à 70 % dans la prévention de la maladie de Lyme chez les personnes âgées de cinq ans et plus, le nombre de cas de maladie de Lyme recensés au cours de la période d'étude s'est avéré inférieur aux prévisions, ce qui a empêché l'un des critères d'évaluation principaux de l'essai d'être atteint. Pfizer reste confiant quant au potentiel du vaccin, mais rien ne garantit que les agences réglementaires accepteront ces dossiers ou approuveront le candidat-vaccin, que ce soit sur la base des données existantes ou de manière générale. S'il était approuvé, le vaccin devrait encore faire l'objet de recommandations de la part d'organismes locaux chargés des directives de vaccination, tels que le Comité consultatif sur les pratiques de vaccination (ACIP) et les Centres de contrôle et de prévention des maladies (CDC) aux États-Unis. Le calendrier et la nature des autorisations réglementaires éventuelles, ainsi que des recommandations qui en découleront, auront une incidence sur le calendrier et le succès de la commercialisation du vaccin, ce qui aura à son tour une incidence sur le calendrier et le montant des futurs paiements d'étapes et de redevances versés par Pfizer à Valneva.

Chacun des facteurs évoqués ci-dessus pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités du Groupe.

Risques liés aux ventes des principaux produits. Les revenus de Valneva proviennent principalement des ventes de ses trois produits commercialisés: IXIARO, DUKORAL et IXCHIQ. Les ventes de ces produits sont nécessairement influencées par la vigueur du secteur du voyage, la capacité des clients à payer les vaccins destinés aux voyageurs et l'apparition d'effets indésirables liés aux produits ou soupçonnés d'être liés aux produits. Les revenus pourraient également être affectés par d'autres facteurs, notamment la volatilité de l'environnement politique et économique sur les marchés où le Groupe opère et les répercussions connexes sur le comportement des consommateurs, telles que les dépenses discrétionnaires liées aux voyages. En outre, les ventes de produits du Groupe peuvent être affectées par des modifications des recommandations de vaccination existantes ou des indications approuvées, notamment en ce qui concerne IXCHIQ, comme discuté plus en détail ci-dessous.

Enfin, certains vaccins de Valneva sont confrontés à la concurrence d'autres vaccins ou candidats vaccins ayant les mêmes indications, qui pourraient bénéficier d'un traitement plus favorable de la part des autorités réglementaires ou des organismes de recommandation, ou être préférés par les clients. Par exemple, un autre vaccin contre le chikungunya est disponible en Europe et au Royaume-Uni, et il a récemment été autorisé au Canada.

Les ventes de produits dépendent également de la capacité de Valneva à fabriquer ses vaccins en quantités suffisantes, et la capacité du Groupe à répondre à des variations de la demande à court terme peut être limitée, comme expliqué plus en détail ci-dessous. Valneva a connu des pénuries d'approvisionnement pour ses trois produits commercialisés au cours du premier semestre 2026, et ces contraintes, ou d'autres encore, pourraient avoir un impact sur les ventes de produits au cours du second semestre 2026 ou au-delà.

Risques liés à IXCHIQ : En raison de signalements d'effets indésirables graves (EIG), principalement chez des personnes âgées présentant des comorbidités, la notice d'IXCHIQ a été révisée sur tous les marchés où le produit est autorisé, et en janvier 2026, Valneva a volontairement retiré la demande d'autorisation de mise sur le marché (BLA) d'IXCHIQ aux États-Unis, à la suite de la suspension de l'autorisation par la FDA en août 2025. De futures observations d'effets indésirables pourraient entraîner de nouvelles mesures de la part des autorités réglementaires ou de Valneva, notamment de nouvelles modifications de la notice du produit, et la réaction des autorités réglementaires peut varier. Le Groupe ne peut exclure la possibilité qu'une ou plusieurs agences réglementaires supplémentaires suspendent ou retirent l'autorisation de mise sur le marché du produit en raison de préoccupations liées à la sécurité. En outre, les subventions accordées à Valneva par la CEPI pourraient être résiliées si la CEPI estimait que la poursuite du financement d'IXCHIQ soulève des préoccupations en matière de sécurité, de réglementation ou d'éthique.

Les ventes d'IXCHIQ pourraient encore être affectées si les consommateurs et les professionnels de santé continuent de s'inquiéter des effets secondaires potentiels et si les notices du produit restreignent davantage la population éligible à la vaccination.

Tout nouveau développement concernant le profil de sécurité d'IXCHIQ, son étiquetage, son utilisation recommandée ou encore sa fabrication et sa commercialisation dans les pays à revenu faible ou intermédiaire pourrait conduire à la décision d'arrêter la commercialisation du produit. Cela aurait un impact négatif significatif sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives d'activité du Groupe.

Risques géopolitiques: La volatilité de l'environnement politique pourrait avoir des conséquences directes ou indirectes sur les activités de Valneva, notamment sur les programmes de recherche et développement, les activités commerciales ou la réputation de Valneva. Des changements législatifs et des perturbations ou des changements de priorités au sein des agences gouvernementales ou des organismes locaux concernés pourraient créer une incertitude quant au calendrier ou à l'issue de l'examen des produits candidats de Valneva ou des produits déjà approuvés. De nouvelles exigences opérationnelles ou politiques pourraient être imposées à Valneva en tant que fournisseur de programmes gouvernementaux, et ces programmes pourraient être affectés par des réductions budgétaires. Enfin, l'imposition de droits de douane pourrait entraîner une augmentation des coûts ou des perturbations de l'approvisionnement, ce qui affecterait les ventes des produits commerciaux de Valneva. Les fluctuations monétaires, notamment celles du dollar américain, pourraient également avoir une incidence sur les résultats d'exploitation de Valneva.

Risques liés au financement. L'activité de Valneva est à forte intensité capitalistique et la Société devra lever des capitaux supplémentaires à l'avenir. Le Groupe pourrait être amené à rechercher des financements supplémentaires pour soutenir ses objectifs stratégiques, notamment l'élargissement de son portefeuille de projets cliniques, et pourrait ne pas parvenir à atteindre ou à maintenir sa rentabilité. Le montant des financements supplémentaires nécessaires dépendrait du chiffre d'affaires actuel et prévisionnel du Groupe, ainsi que de sa capacité à maîtriser ses coûts. Ces capitaux pourraient ne pas être disponibles à des conditions acceptables, voire pas du tout, en fonction de la situation du Groupe et des conditions du marché, qui restent volatiles. Les efforts de levée de fonds pourraient détourner la direction de Valneva de ses activités quotidiennes, ce qui pourrait affecter ses activités principales. En outre, les conditions de l'accord de financement par emprunt conclu entre Valneva et Pharmakon imposent des contraintes aux activités de Valneva et à l'utilisation de ses capitaux, ce qui pourrait limiter la marge de manœuvre de Valneva pour gérer sa situation financière par le biais d'initiatives stratégiques. De plus amples détails concernant le financement accordé par Pharmakon figurent dans les rapports annuels de la Société mentionnés plus haut dans le présent rapport.

Risques opérationnels : La production du Groupe repose sur ses sites de Livingston, en Écosse, et de Solna, en Suède (fabrication de principes actifs en vrac), ainsi que sur celui de Vienne (libération des produits), sans oublier les étapes de production externalisées, telles que le remplissage et le conditionnement. Toute perturbation de la fabrication résultant de dommages subis par ces installations ou liée à des inspections menées par les autorités réglementaires pourrait avoir un impact significatif sur la capacité de Valneva à produire ses produits, que ce soit en quantités suffisantes ou tout simplement à les produire, et pourrait donc entraîner des pertes considérables. Le Groupe pourrait subir des conséquences préjudiciables similaires si les installations d'un fabricant clé étaient affectées de la même manière. De nombreuses mesures ont été mises en place chez Valneva afin de minimiser ces risques ou leur impact, notamment des audits annuels de qualité et de sécurité, des plans de continuité des activités, le stockage sur site de pièces de rechange essentielles et la constitution de stocks de sécurité pour les matériaux utilisés dans la production.

La fabrication de matières biologiques est délicate et complexe, de sorte que les rendements industriels peuvent varier. Le Groupe peut subir des retards, des défaillances de fabrication ou des difficultés dans sa capacité à fabriquer ses vaccins ou à satisfaire la demande du marché, en particulier si la croissance de la demande du marché est plus rapide que la capacité du Groupe à s'adapter à cette demande. Les pénuries d'approvisionnement peuvent entraîner des sanctions de la part des autorités réglementaires.

En outre, la fabrication de matières biologiques est soumise aux bonnes pratiques de fabrication et à des inspections régulières par les autorités réglementaires. La FDA a émis des lettres « Formulaire 483 » à la suite de son inspection des sites de Valneva à Livingston et à Vienne au cours du premier semestre 2026, et la mise en conformité concernant les problèmes identifiés est toujours en cours. La FDA a également informé la Société qu'elle n'était pas en mesure d'approuver le complément à la demande d'autorisation de mise sur le marché (BLA) concernant la fabrication d'IXIARO sur le site d'Almeida à Livingston en raison de problèmes de conformité non résolus liés à l'inspection, et a émis une lettre de réponse complète. Le site de Manson reste agréé au titre de l'autorisation de mise sur le marché (BLA) délivrée par la FDA pour IXIARO et peut donc être utilisé pour l'approvisionnement en IXIARO aux États-Unis. Le site d'Almeida produit actuellement des doses d'IXIARO destinées à être distribuées en dehors des États-Unis.

Les autorités réglementaires mettent à jour ou modifient leurs exigences d'une manière que Valneva n'est pas en mesure d'anticiper. Ces changements pourraient être coûteux et affecter les prévisions de ventes et de revenus du Groupe. Si Valneva ou ses fournisseurs tiers ne se conformaient pas aux bonnes pratiques de fabrication, aux bonnes pratiques de distribution ou à d'autres exigences réglementaires, cela pourrait entraîner des mesures à leur encontre, telles que la suspension de l'examen d'une demande d'autorisation réglementaire ou la suspension ou la révocation des autorisations de fabrication ou de distribution, ce qui pourrait entraver l'approvisionnement en produits par le Groupe.

Enfin, les systèmes informatiques et technologiques internes de Valneva et de ses collaborateurs, prestataires de services et autres sous-traitants ou consultants sont potentiellement vulnérables aux cyberattaques et aux violations de la sécurité des données, y compris les attaques renforcées ou facilitées par l'intelligence artificielle, qui pourraient entraîner des dommages, l'interruption ou la détérioration de processus métier clés, ou la perte, la divulgation ou la corruption d'informations confidentielles.

Exigences relatives aux sociétés cotées. En tant que société cotée en France et aux États-Unis, Valneva doit se conformer aux réglementations applicables aux sociétés cotées dans ces pays. Le respect des obligations d'information et d'autres exigences existantes et attendues (telles que les contrôles internes exigés par la loi Sarbanes-Oxley) est complexe, nécessite beaucoup de temps et de dépenses, et peut détourner l'attention de la direction d'autres sujets, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités du Groupe. En particulier, la directive européenne sur le reporting extra-financier (CSRD) a imposé de nouvelles obligations d'information importantes à Valneva, et les exigences en matière d'information dans ce domaine continuent d'évoluer de manière générale. En outre, le risque de litiges avec des actionnaires est plus élevé pour les sociétés cotées aux États-Unis. Ces litiges pourraient également consommer du temps, accaparer de l'attention et détourner des ressources, au détriment d'autres activités du Groupe. Le cours de l'action Valneva a connu d'importantes fluctuations, notamment en raison des informations concernant le candidat-vaccin contre la maladie de Lyme, ce qui accroît le risque de litiges potentiels. Le non-respect

de la réglementation américaine applicable ou l'implication dans des litiges avec des investisseurs américains pourrait avoir des conséquences importantes pour Valneva et pourrait avoir un impact significatif sur les activités et les résultats d'exploitation du Groupe.

Litiges. Les risques associés aux litiges sont décrits dans la des états financiers du premier semestre (section III du présent rapport).

6 Transactions entre les parties liées

Bpifrance, (Maisons-Alfort - France), est considérée comme une partie liée étant donné sa participation dans le capital et du fait de sa participation au conseil d'administration de la Société jusqu'au 25 Juin 2025.

Au cours du premier semestre 2026, aucune transaction ou modification de transaction entre parties liées ayant influé significativement sur la situation financière ou les résultats de Valneva n'a été enregistrée.

II. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE (PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2026)

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société VALNEVA SE, relatifs à la période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 12 août 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	Deloitte & Associés
Philippe T Nguyen	*Didier Obrecht* *Jean Baptiste Barras*

III. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2026 (NON-AUDITÉS)

1. Compte de résultat consolidé intermédiaire et résultat global consolidé condensé intermédiaire (non audités)

Compte de résultat consolidé condensé intermédiaire (Non audité)

		Semestre clos au 30 juin	
(En milliers d'euros)	Note	2026	2025
Revenus de la vente de produits	*5,5*	64 020	91 020
Autres Revenus	*5,5*	1 821	6 542
CHIFFRE D'AFFAIRES		**65 841**	**97 562**
Coûts des produits et des services	*5,6*	(59 518)	(47 162)
Frais de recherche et développement	*5,6*	(30 234)	(32 441)
Frais de marketing et distribution	*5,6*	(13 473)	(20 310)
Frais généraux et administratifs	*5,6*	(15 438)	(19 034)
Autres produits et charges opérationnels, nets	*5,7*	2 939	4 555
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		**(49 882)**	**(16 830)**
Produits financiers	*5,8*	1 060	1 065
Charges financières	*5,8*	(10 291)	(11 585)
Gains/(pertes) de change, nets	*5,8*	(3 905)	7 783
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		**(63 018)**	**(19 567)**
Produit/(charge) d'impôt sur le résultat		(258)	(1 251)
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		**(63 276)**	**(20 818)**
RÉSULTAT PAR ACTION			
Lié au résultat net de la période attribuable aux détenteurs des actions de la Société *(en euros par action)*			
Base		(0,35)	(0,13)
Dilué		(0,35)	(0,13)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Résultat global consolidé condensé intermédiaire (Non audité)

		Semestre clos au 30 juin	
(En milliers d'euros)	Note	2026	2025
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		**(63 276)**	**(20 818)**
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Éléments susceptibles d'être reclassés en profit ou perte			
Écarts de conversion		(387)	1 402
Éléments non reclassés en profit ou perte			
Régimes à prestations définies – Bénéfices/(Pertes) actuarielles		7	24
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL, NET D'IMPÔTS		**(380)**	**1 426**
RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE		**(63 656)**	**(19 391)**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

2. État de la situation financière consolidé condensé intermédiaire (non audité)

(En milliers d'euros)	Note	30 juin 2026	31 décembre 2025
ACTIF			
Actif non courant		**165 398**	**176 296**
Immobilisations incorporelles		20 912	22 349
Droits d'utilisation des actifs		17 276	18 558
Immobilisations corporelles		111 206	119 474
Actifs d'impôt différé		8 457	8 326
Autres actifs non courants		7 547	7 590
Actif courant		**222 878**	**222 540**
Stocks	*5.10*	48 163	50 232
Créances client	*5.11*	16 339	27 813
Autres actifs courants		35 027	34 846
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*5.12*	121 526	109 650
Actifs détenus en vue de la vente	*5.13*	1 822	—
TOTAL DE L'ACTIF		**388 276**	**398 836**
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	*5.14.1*	28 466	26 031
Primes d'émission	*5.14.1*	704 520	675 940
Autres réserves	*5.14.2*	90 532	83 318
Bénéfices non distribués/(Déficit accumulé)		(679 121)	(563 928)
Résultat net de la période		(63 276)	(115 192)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**81 121**	**106 168**
PASSIF			
Passif non courant		**203 824**	**199 334**
Emprunts	*5.15*	165 631	161 261
Passifs de location		23 443	25 343
Passifs au titre de remboursement futur	*5.18*	6 783	6 684
Provisions	*5.19*	1 130	1 392
Passifs d'impôt différé		4 464	4 409
Autres passifs non courants		2 372	246
Passif courant		**103 332**	**93 334**
Emprunts	*5.15*	18 428	17 905
Fournisseurs et autres créditeurs	*5.16*	22 907	24 540
Passif d'impôt exigible		146	1
Dettes fiscales et sociales		21 491	19 555
Passifs de location		2 729	2 739
Passifs sur contrats	*5.17*	482	432
Passifs au titre de remboursement futur	*5.18*	11 091	10 814
Provisions	*5.19*	19 707	11 659
Autres passifs		6 350	5 689
TOTAL DU PASSIF		**307 156**	**292 668**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		**388 276**	**398 836**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

3. Tableau des flux de trésorerie consolidé condensé intermédiaire (non audité)

(En milliers d'euros)	Note	Semestre clos au 30 juin 2026	2025
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ			
Résultat net de l'exercice		(63 276)	(20 818)
Ajustements pour rapprocher le résultat net de la période et les flux de trésorerie générés par (utilisés dans) les activités opérationnelles	*5.20.1*	25 391	17 780
Variations des actifs et passifs opérationnels non courants	*5.20.1*	2 050	456
Variations du besoin en fonds de roulement	*5.20.1*	22 102	(7 788)
Trésorerie générée/(absorbée) par les opérations courantes	***5.20.1***	**(13 734)**	**(10 369)**
Impôts sur les résultats payés		(9)	(575)
TRÉSORERIE NETTE GÉNÉRÉE/(ABSORBÉE) PAR L'ACTIVITÉ		**(13 743)**	**(10 943)**
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(589)	(2 667)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles		165	21
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(5)	(61)
Produit de la vente et de l'achat d'investissements MMF		873	—
Intérêts perçus		187	1 065
TRÉSORERIE NETTE GÉNERÉE/(ABSORBÉE) PAR LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		**631**	**(1 642)**
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Produits/(remboursement) provenant de l'émission d'actions ordinaires, net des coûts de transaction sur capitaux propres	*5.14*	35 301	20 136
Nouveaux emprunts, net des coûts de transaction	*5.15*	(516)	—
Remboursement des passifs de location		(1 361)	(1 384)
Intérêts payés[1]		(8 933)	(9 452)
TRÉSORERIE NETTE GÉNÉRÉE PAR/(ABSORBÉE PAR) LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		**24 491**	**9 299**
VARIATIONS NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE		11 379	(3 286)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture de la période	*5.12*	109 650	168 271
Gains/(pertes) de change sur la trésorerie		497	(3 677)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE		**121 526**	**161 307**

1) Les flux de trésorerie relatifs aux intérêts sur les passifs de location s'élevaient à 0,4 million d'euros au 30 juin 2026 (30 juin 2025 : 0,4 million d'euros)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

4. État de variation des capitaux propres consolidé condensé intermédiaire (non audité)

(En milliers d'euros)	Note	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Bénéfices non distribués/ (déficit accumulé)	Résultat net de la période	Total capitaux propres
SITUATION AU 1ER JANVIER 2026		**26 031**	**675 940**	**83 318**	**(563 928)**	**(115 192)**	**106 168**
Résultat global de l'ensemble consolidé		—	—	(380)	—	(63 276)	(63 656)
Affectation du résultat		—	—	—	(115 192)	115 192	—
Paiements fondés sur des actions:							
Valeur des services		—	—	3 363	—	—	3 363
Exercices		51	881	—	—	—	931
Augmentation de capital	*5.14*	2 384	30 418	4 231	—	—	37 033
Coût de la transaction sur capitaux propres, net d'impôts	*5.14*	—	(2 718)	—	—	—	(2 718)
SITUATION AU 30 JUIN 2026		**28 466**	**704 520**	**90 532**	**(679 121)**	**(63 276)**	**81 121**

(En milliers d'euros)	Note	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Bénéfices non distribués/ (déficit accumulé)	Résultat net de la période	Total capitaux propres
SITUATION AU 1ER JANVIER 2025		**24 378**	**647 600**	**73 203**	**(551 682)**	**(12 247)**	**181 253**
Résultat global de l'ensemble consolidé		—	—	1 426	—	(20 818)	(19 391)
Affectation du résultat		—	—	—	(12 247)	12 247	—
Paiements fondés sur des actions :							
Valeur des services		—	—	4 498	—	—	4 498
Exercices		—	—	—	—	—	—
Augmentation de capital	*5.14*	1 150	19 850	—	—	—	21 000
Coût de la transaction sur capitaux propres, net d'impôts	*5.14*	—	(928)	—	—	—	(928)
SITUATION AU 30 JUIN 2025		**25 528**	**666 523**	**79 126**	**(563 928)**	**(20 818)**	**186 432**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

5. Notes explicatives afférentes aux états financiers consolidés

Note 1 Informations générales

1.1 Informations sur la Société

Valneva SE (« la Société ») et ses filiales (le « Groupe » ou « Valneva ») est une société spécialisée dans le développement, la fabrication et la commercialisation de vaccins prophylactiques contre les maladies infectieuses dont les besoins médicaux ne sont pas satisfaits.

La Société adopte une approche hautement spécialisée et ciblée en utilisant son expertise dans les différents modes de vaccination afin de fournir des solutions vaccinales qui soient les premières, les meilleures ou les seules de leur catégorie. Valneva bénéficie aujourd'hui d'une solide expérience, grâce à la mise au point de plusieurs vaccins, depuis les premières phases de R&D jusqu'à leur autorisation de mise sur le marché. La société commercialise actuellement trois vaccins de voyage, ainsi que certains vaccins de tiers, pour lesquels elle s'appuie sur l'infrastructure commerciale mise en place par le Groupe.

Les revenus tirés de l'activité commerciale contribuent à la progression continue du portefeuille de vaccins de la société. Ces vaccins comprennent à la fois le seul candidat-vaccin contre la maladie de Lyme en phase avancée de développement clinique, développé en partenariat avec Pfizer, ainsi que le candidat vaccin contre la Shigellose le plus avancé au monde sur le plan clinique, et des candidats-vaccins contre d'autres risques sanitaires mondiaux.

Au 30 juin 2026, le portefeuille du Groupe comprend trois vaccins commerciaux :

- IXIARO (commercialisé sous le nom de JESPECT en Australie et en Nouvelle-Zélande), un vaccin inactivé contre l'encéphalite japonaise, obtenu à partir d'une culture de cellules Vero ;
- DUKORAL, un vaccin oral composé de quatre souches inactivées de la bactérie Vibrio cholerae de sérotype O1, ainsi que d'une partie de la toxine issue de l'une de ces souches comme principes actifs ; et,
- IXCHIQ, le premier vaccin contre le chikungunya autorisé au monde à répondre à ce besoin médical non satisfait, et le troisième vaccin que la Société a mené de la phase préliminaire de R&D jusqu'à son autorisation.

La Société est domiciliée à l' Îlot Saint-Joseph, Bureaux Convergence, Bât. A, 12 ter Quai Perrache, 69002 Lyon (France). Valneva est présente en Autriche, en Suède, au Royaume-Uni, en France, au Canada et aux États-Unis et compte près de 634 employés dans le monde.

Valneva SE est une société cotée à l'Euronext Paris (symbole: VLA) et au Nasdaq Global Select Market (symbole: VALN).

Événements marquants et accords significatifs de la période

IXCHIQ – Mises à jour

Au cours du semestre clos au 30 juin 2026, Valneva a annoncé plusieurs mises à jour concernant son vaccin contre le chikungunya, IXCHIQ. L'impact de tous les événements relatifs à IXCHIQ a été pris en compte dans les états financiers. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la note 5.10 « Stocks » et note 5.19 « Provisions ».

Mise à jour concernant la Food & Drug Administration (FDA) des États-Unis

En janvier 2026, Valneva a décidé de retirer volontairement les demandes d'autorisation de mise sur le marché (BLA) et d'essai clinique (IND) pour IXCHIQ aux États-Unis, suite à la décision de la FDA, en août 2025, de suspendre son autorisation en raison d'effets indésirables graves, survenus principalement chez des personnes âgées présentant des pathologies graves.

Stratégie pilote de vaccination au Brésil avec le vaccin à dose unique contre le chikungunya IXCHIQ

En février 2026, Valneva et l'Instituto Butantan annoncent le lancement d'une stratégie pilote de vaccination (SPV) au Brésil utilisant l'IXCHIQ. Cette campagne de vaccination servira de base aux engagements post-commercialisation. À ce jour, plus de 50 000 adultes, âgés de 18 à 59 ans, ont déjà été vaccinés dans le cadre de cette campagne qui évalue l'efficacité et la sécurité d'IXCHIQ en conditions réelles.

Mise à jour de l'autorisation de mise sur le marché au Royaume-Uni pour le vaccin contre le chikungunya, IXCHIQ

En février 2026, la Commission des médicaments à usage humain (CHM) du Royaume-Uni a mis à jour ses recommandations concernant l'utilisation du vaccin à dose unique contre le chikungunya. Ce vaccin est autorisé au Royaume-Uni pour la prévention de la maladie provoquée par le virus du chikungunya chez les personnes âgées de 18 à 59 ans.

L'étude Lyme VALOR – Pfizer et Valneva annoncent les résultats de la phase 3

En mars 2026, Valneva et Pfizer ont annoncé les premiers résultats de l'essai de phase III VALOR. Le LB6V a démontré une efficacité supérieure à 70 % dans la prévention de la maladie de Lyme chez les personnes âgées de cinq ans et plus. Le candidat-vaccin à l'étude a été bien toléré sans problème de sécurité identifié. Le nombre de cas de maladie de Lyme recensés au cours de la période d'étude s'est avéré inférieur aux prévisions, et le critère statistique prédéterminé (limite inférieure de l'intervalle de confiance à 95 % > 20) n'a pas été atteint lors de la première analyse prédéfinie (critère d'évaluation principal). Compte tenu de l'efficacité cliniquement significative et du fait que la limite inférieure de l'intervalle de confiance à 95 % était supérieure à 20 lors de la deuxième analyse prédéfinie, Pfizer est confiant dans le potentiel du vaccin et prévoit de déposer des demandes auprès des autorités réglementaires.

Succès d'une offre réservée de 84 millions d'euros

En avril 2026, Valneva annonce le succès d'une offre réservée d'un montant de 84 millions d'euros portant sur de nouvelles actions ordinaires assorties de bons de souscription d'actions (ABSA), comprenant 37 millions d'euros reçus à la clôture de l'offre et un montant total pouvant atteindre 47 millions d'euros si tous les bons de souscription d'actions sont exercés.

La Société prévoit d'utiliser le produit net de l'offre réservée, ainsi que sa trésorerie existante, pour faire progresser son portefeuille actuel de candidats-vaccins différenciés, maximiser la croissance de ses activités commerciales génératrices de trésorerie, et pour financer son fonds de roulement et ses besoins généraux.

Nouveau plan de restructuration visant à continuer la réduction des charges d'exploitation

En mai 2026, Valneva a annoncé que, dans le cadre de l'attention constante portée par la Société à une gestion rigoureuse de sa trésorerie, faisant suite à la consolidation en France en 2025, elle avait lancé un nouveau plan de restructuration visant à optimiser ses opérations à l'échelle mondiale. Ce plan a pour objectif de concentrer les ressources sur son cœur d'activité et ses projets stratégiques clés, et prévoit notamment une réduction de ses effectifs mondiaux de 10 à 15 %. L'ensemble de ces initiatives vise une réduction significative des charges d'exploitation de 25 à 35 % en 2026 par rapport à 2025 Toutes ces initiatives devraient avoir un impact positif sur le compte de résultat et la trésorerie au second semestre 2026..

Le Dr Gerd Zettlmeissl est nommé président du conseil d'administration

En juin 2026, le Dr Gerd Zettlmeissl a été nommé président du conseil d'administration de Valneva pour un mandat d'un an. Il succède à Anne-Marie Graffin, qui a présidé le conseil d'administration ces trois dernières années et qui continuera d'exercer les fonctions de vice-présidente du conseil.

1.2 Informations sur le Groupe

La liste suivante présente toutes les filiales détenues directement ou indirectement par la Société :

Nom	Pays d'immatriculation	Méthode de consolidation	Intérêts détenus au 30 juin 2026	Intérêts détenus au 31 décembre 2025
Vaccines Holdings Sweden AB	SE	Intégration globale	100 %	100 %
Valneva Austria GmbH	AT	Intégration globale	100 %	100 %
Valneva Canada Inc.	CA	Intégration globale	100 %	100 %
Valneva France SAS	FR	Intégration globale	100 %	100 %
Valneva Scotland Ltd.	UK	Intégration globale	100 %	100 %
Valneva Sweden AB	SE	Intégration globale	100 %	100 %
Valneva UK Ltd.	UK	Intégration globale	100 %	100 %
Valneva USA, Inc.	US	Intégration globale	100 %	100 %
VBC 3 Errichtungs GmbH	AT	Intégration globale	100 %	100 %

La date de clôture des comptes consolidés est fixée au 31 décembre de chaque année.

Le siège social de la société à Lyon (France) regroupe les fonctions générales et administratives ainsi que les activités commerciales.

Vaccines Holdings Sweden AB (Solna, Suède) est la Société holding de *Valneva Sweden AB,* également localisée à Solna, qui fabrique DUKORAL et commercialise DUKORAL, IXIARO et IXCHIQ dans les pays nordiques.

Valneva Austria GmbH (Vienne, Autriche) se concentre sur les activités de développement préclinique et clinique des vaccins. Les installations abritent des services de R&D préclinique, de développement de produits techniques/cliniques, de qualité et d'affaires réglementaires, ainsi que des services généraux et administratifs et des fonctions commerciales. Outre l'utilisation de ses laboratoires de pointe pour les activités de R&D, le site est titulaire d'un certificat de bonnes pratiques de fabrication (BPF) délivré par l'Agence autrichienne pour la santé et la sécurité alimentaire (AGES) pour ses laboratoires de contrôle qualité, et a obtenu une autorisation de la Food and Drug Administration (FDA) américaine. Valneva Austria GmbH commercialise les produits IXIARO, DUKORAL, IXCHIQ. Valneva Austria GmbH est également impliquée dans les étapes de fabrication externe d'IXCHIQ.

Valneva Canada Inc. (Kirkland, Canada) commercialise les produits IXIARO, DUKORAL, IXCHIQ et des produits tiers comme KAMRAB.

Valneva France SAS (Lyon, France) commercialise IXIARO, DUKORAL, IXCHIQ.

Valneva Scotland Ltd, (Livingston, Écosse Royaume-Uni), est principalement consacré à la production d'IXIARO et d'IXCHIQ et apporte un soutien en matière de R&D à l'entreprise en fonction des besoins.

Valneva UK Ltd. (Fleet, Royaume-Uni) se concentre sur la commercialisation de DUKORAL, d'IXIARO et d'IXCHIQ au Royaume-Uni.

Valneva USA, Inc., (Bethesda, Maryland, USA) se concentre sur la commercialisation d'IXIARO pour l'armée américaine et le marché privé américain.

VBC 3 Errichtungs GmbH, (Vienne, Autriche), est propriétaire du laboratoire et des bureaux utilisés par Valneva Austria GmbH.

Note 2 Résumé des principales règles comptables

Les principales règles comptables mises en œuvre pour la préparation des présents états financiers consolidés sont décrites ci-après. Lesdites règles ont été systématiquement appliquées à l'ensemble des exercices présentés. Aucune modification n'a été apportée aux règles comptables depuis le début de l'exercice.

2.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités au 30 juin 2026 et pour les semestres clos au 30 juin 2026 et 30 juin 2025, ont été préparés conformément à la norme IAS 34 Information financière intermédiaire telle qu'adoptée par l'Union européenne et publiées par l'IASB, autorisant la présentation d'une sélection de notes explicatives.

En conséquence, ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'établissement des états financiers conformément aux Normes IFRS publiées par l'IASB et approuvées par l'UE nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. La Direction du Groupe est aussi amenée à exposer son appréciation pour l'application des règles comptables.

Les domaines exigeant un plus haut degré d'appréciation ou présentant une plus grande complexité, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence significative sur les états financiers consolidés, sont indiqués en Note 3.

Pour faciliter la présentation, les chiffres ont été arrondis et, lorsque cela est indiqué, sont présentés en milliers d'euros. Les calculs reposent toutefois sur des chiffres exacts. Par conséquent, la somme des chiffres d'une colonne d'un tableau peut différer de la valeur totale mentionnée dans la colonne.

Ces états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités ont été adoptés par le conseil d'administration après examen par le comité d'audit, des risques et de la conformité le 12 août 2026.

2.2 Impact des nouvelles normes, révisées ou modifiées et interprétations

Normes, amendements aux normes existantes et interprétations émises par l'IASB et adoptés par l'Union européenne dont l'application est obligatoire depuis le 1er janvier 2026

Nouvelles normes, interprétations et amendements adoptés par le Groupe		Date d'entrée en vigueur selon l'IASB	Impacts
IFRS 7 & IFRS 9	Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 concernant la classification et l'évaluation des instruments financiers	1er janvier 2026	aucune
Améliorations annuelles apportées aux normes IFRS – Volume 11	Modifications apportées à la norme IFRS 1 première adoption des normes internationales d'information financière : Comptabilité de couverture par un premier adoptant	1er janvier 2026	aucune
	Modifications apportées à la norme IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir : Gain ou perte sur décomptabilisation, Information sur la différence différée entre la juste valeur et le prix de transaction, Introduction et informations à fournir sur le risque de crédit	1er janvier 2026	aucune
	Modifications apportées à l'IFRS 9 Instruments financiers : Décomptabilisation par le preneur des passifs au titre de contrats de location, Prix de transaction	1er janvier 2026	aucune
	Modifications apportées à l'IFRS 10 États financiers consolidés : détermination d'un agent de fait	1er janvier 2026	aucune
	Amendements à IAS 7 Tableau des flux de trésorerie : Méthode directe et indirecte « *Cost method* »	1er janvier 2026	aucune
IFRS 7 et IFRS 9	Modifications apportées à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7 concernant l'application de l'exemption pour usage propre aux contrats d'achat d'électricité (PPAs ou Power Purchase Agreements)	1er janvier 2026	aucune
Modifications éditoriales (diverses)	Corrections rédactionnelles de l'IASB publiées périodiquement et modifications apportées aux normes IFRS et autres prises de position.	30 juin 2026	aucune

Les amendements mentionnées ci-dessus n'ont pas eu d'impact significatif sur les montants comptabilisés au cours des périodes précédentes et ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la période en cours ou les périodes futures.

Normes, amendements aux normes existantes et interprétations dont l'application n'est pas encore obligatoire

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements et interprétations suivants qui ont été publiés, mais non obligatoires aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026.

Nouvelles normes, interprétations et amendements		Date d'entrée en vigueur selon l'IASB	Impacts
IFRS 18	Nouvelle norme, IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers	1er janvier 2027	en cours d'évaluation
IFRS 19	Nouvelle norme, IFRS 19 Filiales sans responsabilité publique : Informations à fournir	1er janvier 2027	aucun
Troisième édition de la norme IFRS pour les PME	La troisième édition de la norme comprend les modifications majeures suivantes : modification de la section 2 Concepts et principes généraux modification de la section 9 États financiers consolidés et individuels modification de la section 11 Instruments financiers de base et de la section 12 Autres questions relatives aux instruments financiers (regroupées en une seule section) nouvelle section 12 Évaluation à la juste valeur modification de la section 19 Regroupements d'entreprises et goodwill modification de la section 23 Produits	1er janvier 2027	aucun
IFRS 19	Les modifications portent sur les normes comptables IFRS nouvelles ou modifiées publiées entre le 28 février 2021 et le 1er mai 2024 qui n'ont pas été prises en compte lors de la première publication de l'IFRS 19 Filiales sans obligation d'information financière : informations à fournir.	1er janvier 2027	aucun
IAS 21	Les modifications précisent la méthode à suivre par les entreprises pour traduire leurs états financiers d'une monnaie non hyperinflationniste vers une monnaie hyperinflationniste.	1er janvier 2027	aucun
IAS 28	Ces modifications clarifient quelles entités sont éligibles à l'évaluation des participations selon l'option de la juste valeur prévue par la norme IAS 28.	1er janvier 2027	aucun
IFRS 20	La norme IFRS 20 impose à une entité soumise à un accord réglementaire de communiquer des informations sur ses actifs réglementaires, ses passifs réglementaires, ses produits réglementaires et ses charges réglementaires.	1er janvier 2029	aucun

Ces normes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le Groupe au cours de l'exercice actuel ou des exercices ultérieurs, ni sur les transactions futures prévisibles, à l'exception de la norme IFRS 18 qui est en cours d'évaluation. Le Groupe ne s'attend pas à a ce que l'application d'IFRS 18 ait un impact significatif sur la présentation de sa situation financière, sa performance financière ou ses flux de trésorerie. La norme affectera principalement la présentation et les informations à fournir dans les états financiers consolidés, notamment par l'introduction de nouveaux sous-totaux dans le compte de résultat, des informations complémentaires relatives aux indicateurs de performance de gestion et certaines modifications de classification des produits, charges et flux de trésorerie.

Note 3 Estimations et hypothèses comptables déterminantes

.

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Groupe, qui sont décrites à la Note 2 « Résumé des principales règles comptables », la Direction est tenue de porter des jugements (autres que ceux impliquant des estimations) qui ont un impact significatif sur les montants comptabilisés, et de faire des estimations et des hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas évidentes à partir d'autres sources.

Les estimations et hypothèses associées sont fondées sur l'expérience historique et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues en permanence. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'impacte que cette période, ou dans la période de la révision et des périodes futures si la révision impacte à la fois la période en cours et les périodes futures.

Bien qu'il soit difficile de prévoir les besoins de liquidités futurs, le Groupe estime que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie seront suffisants pour financer ses activités pendant au moins 12 mois après la publication du présent rapport. De surcroît,, le projet de restructuration mis en œuvre par la Direction permettra de prolonger la durée de trésorerie disponible. Au 30 juin 2026, le Groupe n'a identifié aucun cas de défaillance ni aucun changement défavorable significatif au titre du contrat de prêt Pharmakon.

Aucune autre source importante d'incertitude relative aux estimations, susceptible d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant, n'a été identifiée depuis la clôture au 31 décembre 2025.

Note 4 Informations sectorielles

Le comité exécutif, en tant que principal décideur opérationnel, considère l'activité opérationnelle de Valneva dans son intégralité pour allouer les ressources et évaluer les performances. Le comité exécutif évalue tous les candidats vaccins et les produits vaccinaux ensemble comme un seul secteur opérationnel « développement et commercialisation de vaccins prophylactiques ». Par conséquent, la répartition utilisée pour allouer les ressources et évaluer la performance est basée sur une vue fonctionnelle, en corrélation avec le format du compte de résultat.

Note 5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend à la fois les produits des contrats avec les clients et les autres revenus (principalement des sous-locations), qui n'entrent pas dans le champ d'application de la norme IFRS 15 :

	Semestre clos au 30 juin	
(En milliers d'euros)	**2026**	**2025**
Revenus de la vente de produits	64 020	91 020
Autres produits tirés des contrats conclus avec des clients	1 570	6 152
Autres revenus hors IFRS 15	251	389
CHIFFRE D'AFFAIRES	**65 841**	**97 562**

Répartition du chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe sont ventilés comme suit:

Type de biens ou de services

	Semestre clos au 30 juin	
(En milliers d'euros)	**2026**	**2025**
IXIARO	43 969	54 705
DUKORAL	14 693	17 394
Produits de tiers	954	11 418
IXCHIQ	4 404	7 504
REVENUS DE LA VENTE DE PRODUITS	**64 020**	**91 020**
Redevances reçues	1 304	1 570
Revenus liés aux expéditions et manutentions	71	18
Paiement d'étape – licences	141	4 564
Autres services	53	—
AUTRES PRODUITS TIRÉS DES CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	**1 570**	**6 152**
Autres revenus hors IFRS 15	251	389
CHIFFRE D'AFFAIRES	**65 841**	**97 562**

(1) Les produits tirés de ces produits provenaient d'accords contractuels et ne représentaient pas des ventes de produits.

Au cours du semestre clos au 30 juin 2026 les revenus de la vente des produits ont diminué de 27,0 millions d'euros, soit 30 %, par rapport à la même période de 2025, tous les produits commercialisés ayant enregistré des performances de vente défavorables. La situation géopolitique, au cours du semestre clos au 30 juin 2026 a continué à avoir un impact négatif sur les voyages.

Les ventes d'IXIARO/JESPECT sont en baisse de 20 %. Les ventes du premier semestre 2026 ont été impactées par la transition vers un nouveau distributeur en Allemagne à partir de janvier 2026, ainsi que par le calendrier des ventes, notamment à celui des livraisons au département américain de la défense. Les fluctuations des cours de change, à hauteur de 1,5 million d'euros, ont eu un impact négatif sur les ventes d'IXIARO/JESPECT au cours du premier semestre 2026.

Les ventes de DUKORAL du semestre clos au 30 juin 2026 ont baissé de 16 % par rapport à la même période en 2025. La période de l'année précédente avait bénéficié de ventes ponctuelles liées à la fourniture de doses de vaccin à Mayotte en réponse à une épidémie de choléra. Les ventes du premier semestre 2026 ont été impactées par la transition vers un nouveau distributeur en Allemagne à partir de janvier 2026. Les fluctuations des cours de change ont eu un impact négatif de 0,4 million d'euros sur le chiffre d'affaires de DUKORAL au cours du premier semestre 2026.

Les ventes d' IXCHIQ ont diminué de 3,1 millions d'euros au cours du semestre clos au 30 juin 2026 par rapport à la même période en 2025. Les ventes du premier semestre 2026 comprenaient les premières livraisons de la substance active du vaccin à Instituto Butantan. La période de l'année précédente avait bénéficié des ventes aux États-Unis ainsi que des livraisons vers l'île française de La Réunion en réponse à une épidémie de chikungunya.

Les produits tiers ont connu une baisse de 92 % au premier semestre 2026. Conformément à la stratégie de

Valneva, les activités de distribution de produits tiers ont considérablement diminué avec la fin des principaux accords de distribution, soit Rabipur et Encepur en France et en Autriche.

Autres produits, comprenant les produits issus des collaborations, des licences et des services, se sont élevés à 1,6 million d'euros pour le semestre clos au 30 juin 2026, contre 6,2 millions d'euros pour le semestre clos au 30 juin 2025. La baisse des autres produits résulte principalement de la résiliation de l'accord de licence avec le Serum Institute of India en décembre 2025.

Canaux de vente

Les produits sont vendus par les canaux de vente suivants :

	Semestre clos au 30 juin	
(En milliers d'euros)	**2026**	**2025**
Ventes directes de produits	47 051	70 599
Ventes indirectes de produits	16 970	20 421
TOTAL DES VENTES DE PRODUITS	**64 020**	**91 020**

Marchés géographiques

Dans la présentation des informations sur la base des zones géographiques, le chiffre d'affaires est basé sur le lieu final de vente des produits par le distributeur partenaire de Valneva ou le lieu où se situe le client/partenaire.

	Semestre clos au 30 juin	
(En milliers d'euros)	**2026**	**2025**
États-Unis	18 327	23 470
Canada	12 847	14 464
Allemagne	8 980	14 682
Reste du monde	6 331	8 442
Pays Nordiques	5 551	5 892
Royaume-Uni	5 444	6 863
Autres pays d'Europe	4 552	7 015
France	2 879	9 670
Autriche	931	7 064
CHIFFRE D'AFFAIRES	**65 841**	**97 562**

Les pays nordiques comprennent la Finlande, le Danemark, la Norvège et la Suède et le Reste du monde comprend l'Inde, Israël, l'Australie, le Pérou, le Japon, le Brésil et la Nouvelle-Zélande.

Au cours du semestre clos au 30 juin 2026, le chiffre d'affaires total a diminué de 31,7 millions d'euros par rapport à la même période en 2025.

L'évolution du chiffre d'affaire a été impacté négativement par la transition vers un nouveau partenaire de distribution en Allemagne et par la révision des plans d'approvisionnements d'IXIARO au département américain de la défense. La baisse du chiffre d'affaires aux États-Unis a été également impactée par la suspension de la licence d'IXCHIQ.

Le chiffre d'affaires en France a été sensiblement inférieur à celui de 2025. La période précédente avait bénéficié d'une demande accrue liée à l'épidémie de chikungunya sur l'île de La Réunion en 2025 ainsi que d'une livraison en réponse à une épidémie de choléra sur l'île de Mayotte.

Le chiffre d'affaires au Canada a considérablement diminué par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires en 2026 a été impacté par la situation géopolitique, modifiant les destinations de voyage des Canadiens par rapport à 2025.

La baisse du chiffre d'affaires en Autriche est principalement liée à l'arrêt des ventes de produits tiers.

Note 6 Charges d'exploitation par nature

Dans le compte de résultat consolidé, les postes « coûts des produits et des services », « frais de recherche et développement », « frais de marketing et de distribution » ainsi que les « frais généraux et administratifs » comprennent les éléments suivants par nature de coût :

	Semestre clos au 30 juin	
(En milliers d'euros)	2026	2025
Honoraires et autres prestations de services	33 002	28 620
Coûts des services et variation des stocks	5 731	(273)
Charges de personnel autres que la rémunération en actions	40 913	44 426
Charges de rémunération en actions	3 356	4 500
Matières premières et consommables utilisés	6 598	7 363
Dépréciations et amortissements	9 744	10 811
Coûts d'énergie et d'entretien des bâtiments	7 102	7 344
Coûts des fournitures de bureaux et d'informatique	4 759	4 457
Droits de licence et redevances	1 142	1 877
Coûts de publicité	2 781	5 267
Coûts de stockage et de distribution	1 820	2 221
Frais de déplacement et de transport	756	843
Autres charges	959	1 490
CHARGES D'EXPLOITATION	**118 663**	**118 947**

Les charges d'exploitation du semestre clos au 30 juin 2026 se sont élevées à 118,7 millions d'euros, restant donc relativement stable par rapport aux 118,9 millions d'euros réalisés au cours des semestre clos au 30 juin 2025.

Les coûts des services et variation des stocks ont augmenté de 6,0 millions d'euros par rapport au semestre clos au 30 juin 2025. Bien que la baisse des ventes de produits à des tiers ait réduit le coût des ventes correspondant, celle-ci a été largement compensée par la hausse des coûts de fabrication liés au transfert de la production vers le nouveau site d'Almeida en Écosse.

Les honoraires et autres prestations de service ont augmenté de 4,4 millions d'euros au cours du semestre clos au 30 juin 2026, principalement liés à la hausse des frais de fabrication sous contrat, partiellement compensés par la re-priorisation et l'étalement des activités de R&D, ainsi que par les économies réalisées sur les prestations de conseil et de services professionnels.

Les charges de personnel autres que les "rémunérations en actions" ont diminué de 3,5 millions d'euros au cours du semestre clos au 30 juin 2026 par rapport au semestre clos au 30 juin 2025 principalement en raison de la baisse des charges de personnel résultant des réductions d'effectifs mises en œuvre dans le cadre des initiatives de restructuration du Groupe. Au cours du semestre clos au 30 juin 2026, le Groupe comptait 634 employés (semestre clos au 30 juin 2025 : 704 employés).

Les charges de "rémunération en actions" ont diminué de 1,1 million d'euros principalement en raison de la baisse du cours de l'action.

La diminution des « coûts de publicité » de 2,5 millions d'euros au cours du semestre clos au 30 juin 2026 par rapport au semestre clos au 30 juin 2025 est liée à la baisse des coûts de publicité et de promotion liés à IXCHIQ.

Les charges « Dépréciations et amortissements » ont diminué de 1,1 million d'euros liées aux ventes d'équipements et à la reprise de dépréciation.

Note 7 Autres produits et charges opérationnels, nets

Les produits et charges opérationnels, nets, comprennent les éléments suivants :

	Semestre clos au 30 juin	
(En milliers d'euros)	2026	2025
Crédit d'impôt pour la recherche et le développement	550	2 792
Subventions	2 496	1 951
Gains/(pertes) sur cession d'actifs immobilisés et actifs incorporels, nets	(14)	(230)
Gains/(pertes) de la réévaluation des contrats de location	(1)	—
Impôts, droits de douane, redevances et taxes autres que l'impôt sur le résultat	(136)	(215)
Revenus/(charges) divers, net	44	258
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS, NETS	**2 939**	**4 555**

Les autres produits et charges opérationnels nets ont diminué de 1,6 million d'euros, soit 35 %, pour atteindre 2,9 millions d'euros pour le semestre clos au 30 juin 2026, principalement en raison de la baisse des crédits d'impôt pour la recherche et développement.

Le crédit d'impôt pour la recherche et développement en Autriche a diminué de 1,6 million d'euros et en France de 0,6 million d'euros en raison de dépenses éligibles inférieures à celles de la même période en 2025.

Les produits de subvention comprennent au 30 juin 2026, 2,3 millions d'euros (30 juin 2025 : 1,8 million d'euros) liés à un financement supplémentaire accordé par la CEPI (Coalition for Epidemic Preparedness Innovations).

Note 8 Produits/(charges) financier(e)s, nets

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés au *prorata temporis* en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

	Semestre clos au 30 juin	
(En milliers d'euros)	**2026**	**2025**
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts reçus d'autres parties	187	1 028
Autres produits et charges financieres	—	38
Gains réalisés provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	873	—
PRODUITS FINANCIERS – TOTAL	**1 060**	**1 065**
CHARGES D'INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS		
Frais d'intérêts sur emprunts	(9 814)	(11 084)
Charges d'intérêts sur les engagements de remboursement	(99)	(96)
Charges d'intérêts sur les passifs de location	(373)	(404)
Autres charges d'intérêts	(5)	(1)
CHARGES FINANCIÈRES – TOTAL	**(10 291)**	**(11 585)**
GAINS DE CHANGE/(PERTE), NET	**(3 905)**	**7 783**
PRODUITS/(CHARGES) FINANCIERS, NETS	**(13 136)**	**(2 737)**

Les frais d'intérêt sur les emprunts pour le semestre clos au 30 juin 2026 comprennent les frais d'intérêt liés à l'emprunt Pharmakon, tandis que pour le semestre clos au 30 juin 2025, ce poste comprenait les frais liés à l'emprunt Orbimed & Deerfield. Pour plus de détails sur le nouvel emprunt, veuillez vous référer à la note 5.15.1 « Emprunt Principal ».

La perte de change au cours des semestre clos au 30 juin 2026 est principalement due aux résultats de réévaluation hors trésorerie des passifs en dollars américains, le dollar américain s'étant apprécié de 3,03 % par rapport à l'euro en 2026. Une évolution inverse du taux de change USD/EUR a été observée en 2025. En conséquence, le Groupe a comptabilisé une perte de change de 3,9 millions d'euros au cours des semestre clos au 30 juin 2026, contre un gain de change de 7,8 millions d'euros au cours du semestre clos au 30 juin 2025.

Note 9 Test de dépréciation

Au terme de chaque période de reporting, Valneva évalue s'il existe un quelconque indicateur qu'un actif a pu se déprécier. Les indicateurs témoignant de la nécessité d'un test de dépréciation sont entre autres soit un recul réel ou attendu des ventes ou des marges, soit d'importants changements dans le contexte économique ayant un effet négatif sur l'activité de Valneva. Une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de la différence entre la valeur comptable d'un actif et sa valeur recouvrable. Le montant recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Afin d'évaluer la dépréciation, les actifs sont regroupés aux plus petits niveaux pour lesquels il existe des flux de trésorerie identifiables séparément (unités génératrices de trésorerie ou UGT). Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux produits de vaccins et aux candidats vaccins spécifiques. Les actifs non financiers, autres que le goodwill, pour lesquels une dépréciation a été comptabilisée dans les exercices précédents, sont examinés pour une éventuelle reprise à chaque date de reporting.

Au 30 juin 2026, aucun événement déclencheur n'a été identifié et aucune procédure de test de dépréciation n'a été effectuée. La diminution des projections de chiffre d'affaires de l'UGT IXIARO/IXCHIQ n'a pas été considéré suffisamment matérielle pour impacter significativement les flux de trésorerie de l'UGT.

Au 30 juin 2026, le montant cumulé des dépréciations s'élevait à 16,1 millions d'euros, contre 20,8 millions d'euros au 31 décembre 2025. Cette légère diminution est liée à des ventes d'équipements dépréciés.

Le total des dépréciations se répartit comme suit : 2,5 millions d'euros (31 décembre 2025: 2,6 millions d'euros) pour les améliorations apportées aux installations louées, 5,6 millions d'euros (31 décembre 2025: 10,1 millions d'euros) pour les équipements de production, 3,2 millions d'euros (31 décembre 2025 : 3,3 millions d'euros) pour les droits à l'utilisation des actifs, 3,7 millions d'euros (31 décembre 2025 : 3,6 millions d'euros) pour les coûts de R&D acquis et 1,2 million d'euros (31 décembre 2025: 1,2 million d'euros) pour les coûts de développement interne.

Note 10 Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus bas du prix de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des produits finis et des travaux en cours comprend les matières premières, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production y afférents (sur la base d'une capacité opérationnelle normale) évalués aux coûts standards. Les différences entre les coûts réels et les coûts standards sont calculées de façon mensuelle et affectées à la catégorie de stock correspondante afin qu'il n'y ait pas de différence entre les coûts réels et les coûts standards. Les stocks excluent les coûts d'emprunt. Les provisions pour les lots qui ne répondent pas aux exigences de qualité et qui ne peuvent être vendus (lots non conformes) sont déduites de la valeur des stocks.

(en milliers d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Matières premières	24 588	25 848
Travaux en cours	54 443	48 095
Produits finis	16 960	20 206
Produits achetés (produits tiers)	776	545
VALEUR BRUTE	**96 767**	**94 693**
Moins : provision pour dépréciation	(48 604)	(44 462)
STOCKS (VALEUR NETTE)	**48 163**	**50 232**

Au 30 juin 2026, l'augmentation des montants bruts des stocks avant dépréciation est principalement liée à l'augmentation des travaux en cours relatifs à IXCHIQ et IXIARO, partiellement compensée par la diminution des stocks de produits finis.

La provision totale pour dépréciation des stocks s'élève à 48,6 millions d'euros au 30 juin 2026 (31 décembre 2025 : 44,5 millions d'euros).

Les provisions pour dépréciations concernent les catégories de stocks suivantes :

(en milliers d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Matières premières	20 167	18 855
Travaux en cours	23 908	21 478
Produits finis	4 473	4 089
Produits achetés (produits tiers)	55	40
TOTAL PROVISION POUR DÉPRÉCIATION	**48 604**	**44 462**

Au 30 juin 2026, 17,2 millions d'euros de provisions pour dépréciation étaient attribuables aux matières premières liées au vaccin COVID VLA 2001 (31 décembre 2025 : 17,2 millions d'euros).

Au 30 juin 2026, le montant restant de la provision pour dépréciation des matières premières et des travaux en cours de 26,9 millions d'euros est déterminé en fonction des volumes de ventes et de la demande du marché pour les vaccins IXIARO, DUKORAL et IXCHIQ (31 décembre 2025 : 23,2 millions d'euros).

Au 30 juin 2026, la provision pour dépréciation des produits finis pour les vaccins IXIARO, DUKORAL et IXCHIQ, basée sur les prévisions de ventes et la durée de validité des produits, s'élève à 4,5 millions d'euros (31 décembre 2025 : 4,1 millions d'euros).

La provision pour les produits tiers a légèrement augmenté.

IXCHIQ

L'augmentation de la dépréciation des stocks au 30 juin 2026 concerne principalement IXCHIQ. En 2025, la résiliation de l'accord de licence avec Serum Institute of India (SII) a donné lieu à une réévaluation de la consommation des stocks. Par ailleurs, la suspension de la licence aux États-Unis en 2025 s'est traduite par une baisse des ventes et une réduction de la demande anticipée à court terme. Par conséquent, le Groupe a enregistré une dépréciation basée sur les prévisions révisées de la demande du marché et des ventes, tenant compte des paramètres relatifs au volume des travaux en cours, le rendement estimé par doses, la durée de validité, la prolongation potentielle de 12 mois de la durée de validité grâce au processus de congélation, les commandes anticipées de Butantan et d'autres partenaires, ainsi que des prévisions de ventes pour les cinq prochaines années. La révision à la baisse des prévisions de chiffre d'affaires a conduit à une nouvelle dépréciation au cours du semestre clos au 30 juin 2026. Toute nouvelle dépréciation liée à IXCHIQ dépendra des prévisions à venir et des conditions du marché.

Stocks uniquement liés à IXCHIQ

(en milliers d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Matières premières	3 052	3 392
Travaux en cours	26 412	23 351
Produits finis	4 596	3 558
Produits achetés (produits tiers)	—	—
VALEUR BRUTE	34 060	**30 301**
Moins : provision pour dépréciation	(28 591)	(21 557)
STOCKS (VALEUR NETTE)	**5 468**	**8 744**

Note 11 Créances clients

Les créances clients et les autres actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. La valeur comptable des créances clients est réduite par le biais d'une provision pour créances douteuses. Lorsqu'une créance client est considérée comme n'étant plus recouvrable, elle est annulée en contrepartie de la reprise de la dépréciation. Les recouvrements ultérieurs de montants préalablement annulés sont crédités au compte de résultat en contrepartie du compte de dépréciation. Les variations de valeur comptable de la dépréciation sont reconnues au compte de résultat.

Les créances client incluent les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Créances clients	16 266	27 785
Moins : dépréciation des créances	(4)	(52)
Actifs contractuels	78	80
CRÉANCES CLIENTS, NET	**16 339**	**27 813**

En 2026 et 2025, aucune dépréciation significative n'a été constatée.

Au 30 juin 2026, le montant des créances commerciales échues (définies comme étant en retard de plus de 30 jours) s'élevait à 1,5 million d'euros (31 décembre 2025 : 1,5 million d'euros).

En raison du caractère court terme des créances clients, leur valeur comptable est considérée comme étant la même que leur juste valeur.

Au 30 juin 2026, les créances clients comprenaient 16,3 millions d'euros (31 décembre 2025 : 27,8 millions d'euros) de créances résultant de contrats avec des clients.

Les créances clients ont diminué de 11,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2025, principalement en raison d'une baisse des ventes et d'une amélioration des recouvrements.

Note 12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les comptes bancaires, les espèces en caisse et les dépôts à vue auprès des banques. Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts bancaires à court terme et les billets à moyen terme («BMT»), avec une échéance maximale de trois mois, qui peuvent être cédés ou vendus à très court terme et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur suite aux fluctuations des taux d'intérêt.

(En milliers d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Banques	121 526	109 650
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**121 526**	**109 650**

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le Groupe ne disposait d'aucune trésorerie ni d'équivalents de trésorerie soumis à des restrictions. En 2026, l'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie résultait principalement de l'augmentation de capital de 37,0 millions d'euros.

Note 13 Actifs classés comme étant détenus en vue de la vente

Cession de l'immeuble de Nantes en France

Suite à la décision de fermer le site français de Nantes, Valneva a cessé les activités qui y étaient menées. Parallèlement, Valneva a mis le site en vente et a trouvé un acquéreur. Une promesse de vente portant sur le site et certains équipements a été signée le 9 juillet 2026, pour un prix supérieur à la valeur nette comptable. Au 30 juin 2026, la direction a considéré que la cession du site de

Nantes était hautement probable ; par conséquent, au 30 juin 2026, l'immeuble et les équipements associés, d'une valeur comptable nette totale de 1,8 million d'euros, ont été qualifiés et traités comme des actifs destinés à être cédés (31 décembre 2025 : zéro).

Note 14 Capitaux propres

14.1 Capital social et prime d'émission

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre d'actions en circulation :

	Exercice clos le 30 juin	
Sauf nombre d'actions	2026	2025
EN CIRCULATION AU 1ER JANVIER	**173 415 423**	**162 397 202**
Paiements fondés sur des actions: Exercices	337 675	—
Augmentation de capital	15 893 817	7 666 666
EN CIRCULATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**189 646 915**	**170 063 868**

Au cours du semestre clos le 30 juin 2026, 15 893 817 nouvelles actions ordinaires de la Société (les « Nouvelles Actions ») ont été émises, générant un produit brut immédiat de 37,0 millions d'euros. Les coûts de transaction, à hauteur de 2,7 millions d'euros, ont été déduits de ce montant. Chaque Nouvelle Action a été assortie d'un bon de souscription d'actions (un « BSA » et, conjointement avec la Nouvelle Action à laquelle il est attaché, défini comme une « ABSA », ou Actions à Bons de Souscription d'Actions) à un prix de souscription de 2,33 euros par ABSA. Si la totalité des BSA attachés aux Actions Nouvelles est exercée, jusqu'à 15 893 817 actions ordinaires nouvelles supplémentaires (les « Actions issues des BSA ») seront émises par la Société pour un montant d'environ 47,0 millions d'euros.

Un BSA donne droit à son porteur de souscrire à une action de souscription de la Société, au prix d'exercice de 2,96 euros par action ordinaire (le « prix d'exercice »). Les BSA peuvent être exercés à compter de la première des dates suivantes :

(i) le 30e jour civil suivant la réception par la Société de l'approbation réglementaire de la FDA pour son candidat-vaccin expérimental « 6-valent » contre la maladie de Lyme à base d'OspA (LB6V, anciennement connu sous le nom de VLA15) et

(ii) le troisième jour ouvrable (inclus) précédant le 31 mars 2028 (la « Période d'Exercice »). Cette date d'échéance sera automatiquement reportée au 30 septembre 2028, et la Période d'Exercice prolongée en conséquence, dès lors qu'au 1er mars 2028 :

(i) la FDA a décidé que la demande d'autorisation réglementaire auprès de la FDA était suffisamment complète pour permettre un examen de fond et

(ii) l'autorisation réglementaire de la FDA n'a pas encore été accordée.

Les BSA ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation, mais sont admis aux opérations d'Euroclear France SA (ISIN : FR00140188J5). Les BSA ont été détachés des actions nouvelles lors de leur émission.

14.2 Autres réserves

(En milliers d'euros)	Autres réserves réglementées	Autres éléments du résultat global	Actions propres	Capital provenant de la rémunération en actions	Réserve de bons de souscription	Autres réserves	Total
SITUATION AU 1ER JANVIER 2026	**52 820**	**(2 563)**	**(645)**	**43 224**	**—**	**(9 517)**	**83 318**
Écarts de conversion	—	(387)	—	—	—	—	(387)
Régimes à prestations définies – Pertes actuarielles	—	7	—	—	—	—	7
Charges de rémunération à base d'actions	—	—	—	3 363	—	—	3 363
Bons de souscription attachés aux actions émises	—	—	—	—	4 231	—	4 231
SOLDE AU 30 Juin 2026	**52 820**	**(2 943)**	**(645)**	**46 586**	**4 231**	**(9 517)**	**90 532**

(En milliers d'euros)	Autres réserves réglementées	Autres éléments du résultat global	Actions propres	Capital provenant de la rémunération en actions	Réserve de bons de souscription	Autres réserves	Total
SITUATION AU 1ER JANVIER 2025	**52 820**	**(3 151)**	**(645)**	**33 696**	**—**	**(9 517)**	**73 203**
Écarts de conversion	—	1 402	—	—	—	—	1 402
Bénéfices liés aux régimes à prestations définies	—	24	—	—	—	—	24
Charges de rémunération à base d'actions	—	—	—	4 498	—	—	4 498
Bons de souscription attachés aux actions émises	—	—	—	—	—	—	—
SOLDE AU 30 Juin 2025	**52 820**	**(1 725)**	**(645)**	**38 194**	**—**	**(9 517)**	**79 126**

Les autres réserves réglementées contiennent une réserve légale obligatoire non distribuable provenant de la fusion avec Intercell AG.

La Société n'a pas obtenu de dividendes de ses filiales ou société mise en équivalence ni versé de dividendes à ses actionnaires en 2026 et 2025.

Réserve de bons de souscription (BSA)

L'augmentation de capital avec bons de souscription (BSA) est comptabilisée dans son intégralité comme une émission de capitaux propres. Le produit de l'opération est réparti entre le capital social et la prime d'émission pour la contrepartie reçue au titre des actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital, et entre une réserve distincte de BSA au sein des capitaux propres pour la contrepartie reçue au titre des BSA attribués. La répartition du produit reçu entre l'émission d'actions et les BSA est fondée sur la juste valeur relative.

Le prix d'émission d'une action ABSA s'élevait à 2,33 euros (dont 0,15 euros de valeur nominale et 2,18 euros de prime d'émission). La valeur théorique d'un bon de souscription, calculée selon la méthode Black-Scholes, s'élève à 0,30 euros. Le produit de l'émission des actions ABSA s'est élevé à 37,0 millions d'euros et a été réparti entre l'émission d'actions et l'émission de bons de souscription en fonction de leurs justes valeurs relatives, prises isolément, à la date d'engagement et de fixation du prix, le 30 avril 2026 . La valeur théorique de l'émission d'actions a été déterminée sur la base du cours d'ouverture de l'action Valneva. La valeur théorique des BSA est estimée selon le modèle de Black-Scholes. Les principales données utilisées dans le modèle de Black-Scholes étaient les suivantes :

- Date d'engagement et de fixation du prix : 30 avril 2026
- Date d'émission : 5 mai 2026
- Sous-jacent : actions ordinaires de Valneva SE (Euronext Paris : VLA), d'une valeur nominale de 0,15 euros
- Volume : 15 893 817 BSA, ratio d'exercice de 1:1
- Prix d'émission par ABSA : 2,33 euros (valeur nominale de 0,15 euros + prime d'émission de 2,18 euros)
- Prix de référence VWAP sur 3 jours : 2,37 euros
- Taux de volatilité : 37,5 %
- Prix d'exercice : 2,96 euros par action (prime de 25 % par rapport au VWAP sur 3 jours)
- Période d'exercice : à compter du jour ouvré suivant l'émission jusqu'à la première des deux dates suivantes : (i) 30 jours calendaires après l'autorisation du LB6V par la FDA ou (ii) 3 jours ouvrés avant le 31 mars 2028
- Prolongation de l'échéance : prolongation automatique jusqu'au 30 septembre 2028 si l'examen par la FDA est toujours en cours au 1er mars 2028
- Règlement : livraison physique des actions (pas d'alternative en espèces ni de règlement net en actions)

Note 15 Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, si celle-ci peut être déterminée, nets des coûts de transaction engagés. Les emprunts sont par la suite enregistrés au coût amorti. Toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est constatée en compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont comptabilisés en passifs courants, à moins que le Groupe ne dispose d'un droit inconditionnel lui permettant de différer le règlement du passif sur une période d'au moins 12 mois après la date de clôture.

Les emprunts du Groupe à la fin de l'exercice s'établissent comme suit :

(En milliers d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
NON COURANT		
Emprunts et autres prêts	165 631	161 261
COURANTS		
Emprunts obligataires et autres prêts	18 428	17 905
TOTAL DES EMPRUNTS	**184 060**	**179 167**

Au 30 juin 2026, la valeur comptable des emprunts obligataires et autres prêts est de 184,1 millions d'euros, dont 180,1 millions d'euros (31 décembre 2025 : 173,4 millions d'euros) liés au contrat de prêt Pharmakon.

Les autres emprunts liés au financement des dépenses de recherche et développement comprennent le Crédit impôt Recherche CIR de 3,1 millions d'euros (31 décembre 2025 : 3,1 millions d'euros) et la subvention CEPI d'un montant de 0,9 millions d'euros (31 décembre 2025 : 2,6 millions d'euros), relatives aux avances remboursables. Suite au retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'IXCHIQ aux États-Unis, deux étapes de commercialisation prévues dans le cadre de l'accord avec la CEPI ne seront plus atteintes. En conséquence, le montant restant dû lié à ces étapes a été réduit au cours du premier semestre 2026.

L'échéance des emprunts est la suivante :

(En milliers d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Comprise entre 1 et 3 ans	29 581	28 715
Comprise entre 3 et 5 ans	135 198	131 953
Au-delà de 5 ans	852	594
EMPRUNTS NON COURANTS	**165 631**	**161 261**
Emprunts courants	18 428	17 905
TOTAL DES EMPRUNTS	**184 060**	**179 167**

Les valeurs comptables des emprunts contractés par le Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

(En milliers d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Emprunts libellés en EUR	3 144	3 144
Emprunts libellés en USD	180 915	176 022
TOTAL DES EMPRUNTS	**184 060**	**179 167**

15.1 Emprunt Principal

Le 6 octobre 2025, Valneva SE a annoncé un nouveau financement non dilutif d'un montant maximal de 500,0 millions de dollars avec des fonds gérés par Pharmakon Advisors, LP. Ce nouveau prêt remplace intégralement l'ancien accord de prêt avec Deerfield et OrbiMed (D&O). L'opération est comptabilisée comme un nouvel accord de financement distinct et ne remplit pas les critères d'une modification de l'accord existant conformément aux normes IFRS. La tranche initiale de 215,0 millions de dollars a été utilisée pour rembourser intégralement la dette existante de Valneva Austria au titre de l'accord de prêt D&O, y compris les honoraires et frais connexes, tandis que les 285,0 millions de dollars résiduels pourront être utilisés ultérieurement pour de nouvelles opportunités de développement commercial, sous réserve d'un accord mutuel entre les parties. La nouvelle facilité allonge l'échéance de la dette de Valneva du premier trimestre 2026 au quatrième trimestre 2030, réduit son taux d'intérêt et améliore sa souplesse financière.

Au 30 juin 2026, aucune nouvelle tranche n'a été tirée. La valeur comptable du prêt s'élève à 205,2 millions de dollars (180,1 millions d'euros). La période de remboursements uniquement d'intérêts sur la tranche initiale s'étend jusqu'au quatrième trimestre 2030, et le prêt arrivera à échéance en octobre 2030. Le taux d'intérêt applicable à la tranche initiale est de 9,00 %, ce qui correspond à un taux d'intérêt effectif de 10,84 % au 30 juin 2026. Des frais de transaction d'un montant de 11,8 millions de dollars (10,1 millions d'euros) ont été déduits du montant de prêt perçu en octobre 2025. Sur ce montant, 0,6 millions de dollars (0,5 millions d'euros) a été remboursé en 2026.

À l'instar de l'accord de prêt avec D&O, le prêt accordé par Pharmakon est sécurisé par la quasi-totalité des actifs de Valneva, y compris sa propriété intellectuelle, et est garanti par Valneva SE et certaines de ses filiales. L'accord de prêt avec Pharmakon ne comporte aucune clause financière restrictive. L'accord de prêt précédent avec D&O comportait des clauses restrictives en matière de liquidités et de revenus, auxquelles le Groupe s'est conformé tout au long de la durée du prêt. L'accord de prêt avec Pharmakon ne contient que des clauses restrictives et affirmatives courantes. Le prêt avec Pharmakon est inclus dans le compte de bilan « Emprunts ».

Le prêt avec Pharmakon ainsi que le précédent prêt avec D&O, substitué et remplacé intégralement par le prêt Pharmakon au cours du quatrième trimestre 2025, ont évolué comme suit :.

(En milliers d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
SOLDE AU 1ER JANVIER	**173 407**	**180 841**
Produit de l'émission	—	182 979
Coûts de transaction	—	(10 130)
Remboursement du capital	—	(170 213)
Intérêts courus	9 721	28 403
Paiement des intérêts	(8 505)	(17 558)
Écart de conversion	5 428	(20 916)
SOLDE DE CLÔTURE	**180 052**	**173 407**
Moins : part non courante	(162 833)	(156 710)
PART COURANTE	**17 218**	**16 697**

15.2 Juste valeur des emprunts et autres emprunts

La juste valeur des emprunts et autres prêts est calculée en actualisant les flux de trésorerie contractuels à l'aide de taux d'intérêt dérivés, des rendements obligataires et des taux de swap pertinents et ajustés pour tout autre risque potentiel et risque de liquidité lié à la nature de chaque prêt. Les rendements obligataires pertinents ont été déterminés par une analyse interne basée sur la méthodologie de notation d'entreprise RiskCalc de Moody's. Au cours du semestre clos au 30 juin 2026, les calculs effectués n'ont révélé aucune différence significative entre la valeur comptable et la juste valeur.

Note 16 Comptes fournisseurs et charges à payer

Les comptes fournisseurs et charges à payer comprennent les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Fournisseurs	10 919	9 074
Charges à payer	11 988	15 466
TOTAL	**22 907**	**24 540**
Moins : part non courante	—	—
PART COURANTE	**22 907**	**24 540**

La valeur comptable des comptes fournisseurs et autres charges à payer est considérée comme étant la même que leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme. Toutes les dettes fournisseurs et les charges à payer sont à court terme.

Note 17 Passifs sur contrats

Un passif sur contrat doit être comptabilisé lorsque le client a déjà fourni la contrepartie ou une partie de la contrepartie, avant qu'une entité n'ait rempli son obligation de performance (biens ou services convenus qui doivent être livrés ou fournis), découlant du « contrat ».

L'évolution des passifs sur contrat est présentée dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
SOLDE AU 1ER JANVIER	**432**	**3 010**
Reconnaissance du revenu	—	(3 320)
Augmentation	60	720
Différences du taux de change	(9)	21
SOLDE DE CLÔTURE	**482**	**432**
Moins : part non courante	—	—
PART COURANTE	**482**	**432**

Aux dates de clôture du 30 juin 2026 et du 31 décembre 2025, 0,4 million d'euros sur un total de 0,5 million d'euros de passifs contractuels correspondaient à des paiements d'avance pour des prestations d'analyse et la fabrication de substances médicamenteuses dans le cadre de contrats en cours.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des revenus de 2,5 millions d'euros ont été comptabilisés au titre de l'obligation de performance relative à la licence et au transfert de technologie prévue dans le cadre du contrat-cadre de collaboration et de licence conclu avec Serum Institute of India (SII) concernant IXCHIQ.

Note 18 Passif au titre de remboursement futur

Un passif de remboursement futur doit être comptabilisé lorsque le client a déjà versé une contrepartie dont le remboursement partiel ou total est attendu. Il est évalué au montant que la Société a l'obligation de rembourser ou aux montants qui n'ont pas satisfait aux critères de comptabilisation des produits dans le passé, mais dont il ne reste plus de biens et de services à fournir à l'avenir.

Évolution du passif au titre de remboursement futur pendant la période :

(En milliers d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
SOLDE AU 1ER JANVIER	**17 498**	**26 141**
Augmentations	971	4 649
Autres diminutions	(669)	(1 117)
Reconnaissance du revenu	(242)	(9 985)
Charges d'intérêts capitalisés	99	193
Différences de taux de change	217	(2 383)
SOLDE DE CLÔTURE	**17 874**	**17 498**
Moins : part non courante	(6 783)	(6 684)
PART COURANTE	**11 091**	**10 814**

Au 30 juin 2026, sur le total de 17,9 millions d'euros, un montant de 9,7 millions d'euros - part courante uniquement - (31 décembre 2025: 9,0 millions d'euros) est relatif à l'Accord de collaboration et de licence avec Pfizer. Au cours du premier semestre 2026, des augmentations de 0,4 million d'euros sont liées à l'accord de collaboration et de licence avec Pfizer (31 décembre 2025 : 3,5 millions d'euros).

Les passifs de remboursement de 6,8 millions d'euros (dont 6,8 millions d'euros non courants) (31 décembre 2025: 6,7 millions d'euros dont 6,7 millions d'euros non courants) concernent le paiement prévu à GlaxoSmithKline (GSK) du fait de la résiliation des accords d'alliance stratégique (SAA) en 2019.

Le montant restant de 1,2 million d'euros sur un total de 17,9 millions d'euros concerne les passifs de remboursement principalement dus à la provision statistique pour retours et remises au 30 juin 2026 (31 décembre 2025 : 1,8 million d'euros).

Note 19 Provisions

19.1 Autres provisions

(En milliers d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Non courantes	560	694
Courantes	14 144	6 010
PROVISIONS	**14 704**	**6 705**

Les provisions comprennent 5,2 millions d'euros pour les coûts juridiques et de compensation prévus dans le cadre d'une procédure judiciaire liée à la fusion Intercell AG/ Vivalis SA (au 31 décembre 2025 : 5,2 millions d'euros). Au cours du semestre clos au 2026, le Groupe a comptabilisé une provision supplémentaire pour contrats onéreux de 6,6 millions d'euros relative aux engagements de fabrication externe pour l'IXCHIQ. Par ailleurs, à la suite d'une révision à la baisse des volumes de ventes prévus pour IXCHIQ, le Groupe a comptabilisé une provision de 1,7 million d'euros liée aux engagements de conditionnement des doses d'IXCHIQ qui ne devraient pas être utilisées.

Note 20 Informations relatives au flux de trésorerie

Trésorerie générée par/(absorbée) dans les opérations courantes

Le tableau suivant montre les ajustements opérés pour rapprocher le résultat net de l'exercice aux flux de trésorerie nets liés aux opérations courantes :

	Semestre clos au 30 juin	
(En milliers d'euros)	**2026**	**2025**
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**(63 276)**	**(20 818)**
Ajustements pour autres éléments du résultat sans effet sur la trésorerie :		
Dépréciation et amortissement	10 058	10 811
Amortissement / réduction de valeur des actifs immobilisés/immobilisations incorporelles	(314)	—
Charge de rémunération en actions	3 356	4 500
Charge/(revenu) d'impôt sur les sociétés	258	1 251
(Bénéfice)/perte sur la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	14	230
Gain/perte sur les investissements en fonds monétaires	(873)	(38)
Provision pour les coûts de contribution de l'employeur sur les plans de rémunération en actions	(891)	113
Autres (revenus)/dépenses non monétaires	3 679	(9 645)
Revenus d'intérêts	(187)	(1 028)
Charge d'intérêts	10 291	11 585
Total des ajustements pour autres éléments du résultat sans effet sur la trésorerie	**25 391**	**17 780**
VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS OPÉRATIONNELS NON COURANTS (À L'EXCLUSION DES EFFETS DES ACQUISITIONS ET DES DIFFÉRENCES DE CHANGE) :		
Autres actifs non courants	44	(591)
Engagements de remboursement à long terme	—	96
Autres passifs et provisions non courants	2 006	951
TOTAL DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS OPÉRATIONNELS NON COURANTS	**2 050**	**456**
VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (À L'EXCEPTION DES EFFETS LIÉS À L'ACQUISITION ET AUX VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE DES DEVISES SUR LA CONSOLIDATION) :		
Stocks	1 951	(10 491)
Clients et autres débiteurs	11 316	13 978
Passifs sur contrat	60	(2 500)
Engagements de remboursement	268	155
Dettes commerciales, autres dettes et provisions	8 507	(8 930)
Total des variations du besoin en fonds de roulement	**22 102**	**(7 788)**
TRÉSORERIE GÉNÉRÉE/(ABSORBÉE) PAR LES OPÉRATIONS COURANTES	**(13 734)**	**(10 369)**

Note 21 Transactions entre parties liées

Au cours du semestre clos au 30 juin 2026, il n'y a pas eu de changement concernant les parties liées ou les principaux dirigeants.

Bpifrance (Maisons-Alfort, France) continue d'être considérée comme une partie liée en raison de son influence significative par le biais de transactions importantes.

Prestations de services

Valneva a emprunté à Bpifrance des montants représentant 80 % des créances de l'administration fiscale française relatives aux crédits d'impôt recherche pour les années 2022, 2023 et 2024. Le montant total emprunté à Bpifrance est de 3,1 millions d'euros sur lesquels Valneva paie des intérêts.

Rémunération des principaux dirigeants

Au cours du semestre clos au 30 juin 2026, la rémunération globale des principaux dirigeants de la Société s'est élevée à 2,5 millions d'euros (au cours du semestre clos au 30 juin 2025: 4,2 millions d'euros) et comprend principalement des salaires et des charges liées aux paiements fondés sur des actions.

Note 22 Événements postérieurs à la date de clôture

Postérieurement à la date de clôture et jusqu'à la date d'autorisation de publication des états financiers, aucun événement n'est survenu nécessitant un ajustement ou une information supplémentaire dans les états financiers, autre que ceux déjà décrits dans les notes.

IV. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes semestriels consolidés clos au 30 juin 2026, sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 17 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

13 août 2026

Thomas Lingelbach

Chief Executive Officer (Directeur Général)

Peter Bühler

Chief Financial Officer

valneva

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE À CONSEIL D'ADMINISTRATION

Siège social :
6 rue Alain Bombard, 44800 Saint-Herblain
422 497 560 R.C.S. Nantes